



UN NOUVEAU CHAPITRE POUR LE SPORT PROPRE



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu



Table des matières

4	MESSAGE DU PRÉSIDENT
6	MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
8	COMITÉ EXÉCUTIF 2014 DE L'AMA
9	CONSEIL DE FONDATION 2014 DE L'AMA
11	DIRECTION DE L'AMA
12	APERÇU ORGANISATIONNEL
13	UNESCO
14	COMITÉ DES SPORTIFS
16	LE CODE
18	ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS
18	Communauté antidopage
21	Communications
24	Éducation
25	Programme des observateurs indépendants
26	Gestion de l'information et des données (système ADAMS)
26	Renseignements et enquêtes
28	Programme de sensibilisation
29	Science et médical
32	Contrôles
34	REVUE FINANCIÈRE 2014
36	ÉTATS FINANCIERS

Franc Jeu

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

A POUR MISSION DE MENER UNE CAMPAGNE MONDIALE POUR PROTÉGER LES SPORTIFS PROPRES EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES.

L'AMA a été fondée en 1999 à titre d'organisation internationale indépendante. Elle est composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. Ses activités principales sont notamment la recherche scientifique, l'éducation, le développement antidopage et la supervision de la conformité au Code mondial antidopage, le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Le plan stratégique quinquennal de l'AMA met l'accent sur les sportifs propres à l'amorce de ce nouveau chapitre déterminant.

Créée en 1999, l'AMA a souligné son 15^e anniversaire en supervisant l'adoption et la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 (le Code). Ce nouveau chapitre pour le sport propre a représenté un accomplissement majeur pour l'Agence et ses signataires en 2014.

L'Agence a soutenu pas moins de 665 organisations antidopage (OAD) dans le monde dans leur transition vers les nouvelles règles et a veillé à ce qu'un solide processus de conformité soit bien amorcé à la fin de l'année.

Cela a été possible grâce à la détermination et à l'engagement des fédérations internationales, des gouvernements et des organisations nationales antidopage, des organisations régionales antidopage, des comités et des associations de sportifs ainsi que de tous les autres intervenants qui contribuent à promouvoir le sport propre à l'échelle mondiale.

« L'AMA a souligné son 15^e anniversaire en supervisant l'adoption et la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015. »

Il est gratifiant de constater tout le chemin que nous avons parcouru. Le défi initial consistait à créer un document harmonisant les sanctions pour tous les pays et tous les sports. À l'époque, certains partenaires étaient réticents à accepter une sanction de deux ans pour une violation grave aux règles antidopage.

Aujourd'hui, en revanche, les partenaires appuient une sanction de quatre ans dans les cas de violations graves. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard; l'opinion publique a en effet évolué à la faveur du débat constant suscité par l'AMA.

Pendant tout ce temps, l'AMA a poursuivi ses efforts de recherche, lesquels ont abouti à une amélioration des contrôles et des procédures. À ce jour, l'Agence a investi quelque 60 millions de dollars dans la recherche, grâce au soutien du Comité international olympique (CIO), des gouvernements et des autres partenaires.

D'énormes progrès ont été réalisés depuis l'annonce par le CIO de la création d'un Fonds de recherche antidopage en décembre 2013. À la faveur de l'engagement de 10 millions de dollars du CIO et de sa promesse d'égaliser le financement gouvernemental, l'AMA a obtenu l'appui de plusieurs gouvernements et a réuni une somme potentielle de 12 millions de dollars en 2014. Le Fonds servira à appuyer la recherche antidopage innovatrice axée sur la protection des sportifs propres.

L'éducation et la sensibilisation sont deux éléments également indispensables au sport propre. L'AMA a mis au point pendant l'année des programmes et documents destinés aux jeunes, aux étudiants universitaires, aux sportifs adultes et aux médecins. De concert avec les Jeux du Commonwealth, elle a mis en place le programme des Observateurs indépendants fondé sur les meilleures pratiques qui donne plus d'importance à la planification et aux contrôles avant les compétitions.

Malheureusement, la confiance a été ébranlée par des révélations choquantes faites à la télévision allemande en décembre au sujet de pratiques de dopage systématiques en Russie et d'autres violations potentielles graves du Code.

Prenant très au sérieux de telles allégations, l'AMA a formé en janvier 2015 une commission indépendante tripartite dirigée par son ancien président Richard W. Pound et chargée de mener une enquête.

Il convient de noter que la Russie n'est pas le seul pays à affronter de tels défis. En 2012, le même télédiffuseur avait fait état de dopage largement répandu chez nombre d'athlètes du Kenya. Ces allégations ont mené à la formation d'un groupe de travail antidopage kényan en avril. À la suite de la publication du rapport du groupe, l'AMA a entamé des discussions avec les responsables kényans pour établir l'agence antidopage de ce pays, à qui Antidopage Norvège et l'Agence antidopage de Chine fourniront une formation technique et des conseils.

Préoccupée également par le programme de l'Agence antidopage nationale de l'Inde (NADA), l'AMA a favorisé un partenariat entre celle-ci et l'Agence antidopage australienne.

L'AMA
a obtenu l'appui
financier de plusieurs
gouvernements et
a réuni une somme
potentielle de

12
MILLIONS \$
EN 2014

À ce jour, l'Agence a investi quelque 60 millions de dollars dans la recherche, grâce au soutien du Comité olympique (CIO), des gouvernements et des autres partenaires.

Nous avons aussi prêté main-forte à la Commission antidopage de la Jamaïque (JADCO), qui s'est retrouvée sur la sellette en 2012, au moment où les Jeux olympiques de Londres avaient lieu. En 2014, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a fait équipe avec JADCO pour renforcer la capacité de cette dernière. Je suis heureux d'affirmer que des progrès importants ont déjà été réalisés.

Aucun pays ni aucun sport n'est immunisé contre le dopage. En définitive, le mandat de l'AMA consiste à donner entière confiance dans le système antidopage aux sportifs propres. Dans les divers travaux qu'elle mène de front, l'Agence en fait d'ailleurs sa priorité absolue.

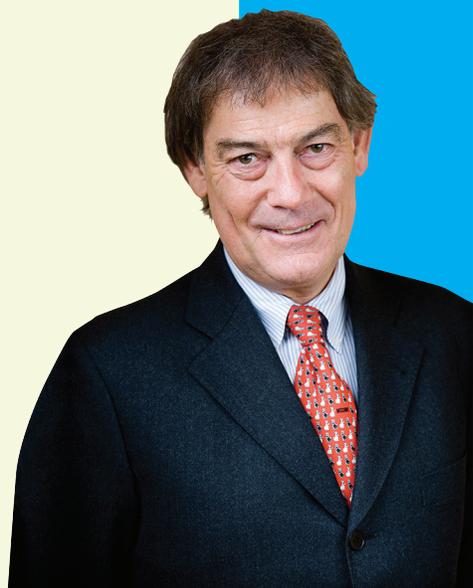
Le dopage découle d'une combinaison de facteurs individuels, culturels, sociaux et physiologiques. La prévention du dopage dans le sport doit se fonder sur une compréhension claire de la nature complexe du problème et de la vaste combinaison de stratégies nécessaires pour le résoudre.

Le Plan stratégique 2015-2019 de l'Agence tient compte de cette exigence. Approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA en novembre, ce plan harmonise les activités et les ressources en fonction de neuf objectifs stratégiques. Il arrive au moment idéal alors que nous tournons la page et amorçons ce nouveau chapitre crucial pour le sport propre.



SIR CRAIG REEDIE,
PRÉSIDENT

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport s'est conclue par un engagement général à prioriser la protection des sportifs propres, par l'entremise de la Déclaration de Johannesburg et l'approbation unanime du Code mondial antidopage 2015 (le Code).

En 2014, l'AMA et la communauté antidopage mondiale ont mis cet engagement en pratique grâce à la mise en œuvre du Code révisé, qui contient une nouvelle série de règles destinées à assurer une protection égale à l'échelle mondiale.

L'AMA est consciente que la mise en œuvre et l'application du Code suscitent des attentes élevées à l'égard des Organisations antidopage (OAD), qui doivent démontrer une efficacité et une transparence accrues et utiliser chaque dollar de façon optimale pour en faire profiter ceux que nous servons, les sportifs propres.

Pour aider les OAD à effectuer la transition, l'AMA a mis à leur disposition les processus et les outils appropriés et les a conseillées pour assurer la réalisation du plein potentiel du Code et l'obtention de résultats de qualité supérieure.

Il va de soi que la contribution du Code au sport propre est importante, mais il faut aussi prendre en compte les aspects humains d'un programme antidopage.

L'AMA a formé un comité indépendant de révision en matière de conformité chargé d'appuyer le Conseil. En outre, la certification du programme de conformité en vertu de la norme ISO renforcera les processus mis en œuvre par l'Agence et le comité pour donner une plus grande crédibilité au système.

Il va de soi que la contribution du Code au sport propre est importante, mais nous savons qu'il faut prendre en compte les aspects humains d'un programme antidopage. Tout comme le Code révisé est l'aboutissement des efforts de nombreuses personnes, les règles renforcées s'appuient sur l'engagement et les valeurs de tous ceux et celles qui sont responsables de leur mise en œuvre et de leur application.

Il n'est pas facile de résoudre les atteintes à l'intégrité et de devoir sanctionner les sportifs qui enfreignent les règles.

En tant que membres de la communauté antidopage, nous savons que pour faire un travail plus efficace, il nous faut travailler ensemble; c'est pourquoi la collaboration est un élément central du Code révisé.

Avant le 1^{er} janvier 2015, l'AMA a pris plusieurs initiatives en lien avec le Code révisé et les Standards internationaux.

Soucieuse de mettre davantage l'accent sur les enquêtes et la collecte d'information, l'Agence a créé un réseau d'enquêteurs des OAD et formé un groupe de travail diversifié chargé de définir les paramètres d'un réseau d'information antidopage (ADIN).

Le premier Symposium de l'AMA sur les sciences et les enquêtes a permis de réunir des spécialistes des milieux des sciences (antidopage, service médico-légal, réglementation pharmaceutique) et des enquêtes (agences de lutte antidrogue, forces policières et douanes) pour discuter de la façon dont la science et les enquêtes pourraient s'allier pour assurer un sport propre.



L'AMA a fait équipe avec EUROPOL, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et de nombreuses autorités nationales chargées de l'application de la loi pour mettre en œuvre une stratégie visant à réduire la disponibilité des substances améliorant la performance.

En appui aux contrôles intelligents, l'AMA a élaboré un nouveau Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) qui met l'accent sur les risques physiologiques par sport/discipline et sur un éventail précis de substances et de méthodes interdites « lourdes » pour lesquelles les sports/disciplines présentant des risques doivent effectuer des contrôles à des niveaux minimums. L'Agence a également mis en place un Plan de répartition des contrôles efficace qui confère une perspective plus large à l'évaluation des risques.

Outre la mise en œuvre du Code, l'AMA a réalisé des progrès dans d'autres domaines essentiels de la lutte antidopage.

Ainsi, elle a lancé le Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA), qui a été élaboré à partir de récentes études en sciences sociales et technologies de l'apprentissage. L'objectif de ce programme est de déterminer comment les attitudes façonnent les intentions des sportifs et, en définitive, leur comportement.

Novartis et Pfizer font maintenant partie de la liste des grandes sociétés pharmaceutiques avec lesquelles l'AMA a établi des partenariats, qui contribuent énormément à nos efforts. En effet, ces sociétés sont en mesure de partager l'information sur les produits en développement susceptibles d'être utilisés à des fins abusives pour améliorer la performance, tandis que l'AMA peut fournir l'information sur les substances faisant l'objet d'un usage abusif par les sportifs.

LE CODE 2015 comprend un nouvel ensemble de RÈGLES ANTIDOPAGE HARMONISÉES à l'échelle mondiale qui visent à assurer une protection égale aux sportifs propres partout où ils se trouvent.



L'éducation préventive demeure une priorité pour l'AMA. Les activités de sensibilisation ont été nombreuses, le message du sport propre ayant été livré de Sotchi à Glasgow, en passant par Incheon et Nanjing. Des Observateurs indépendants ont mené à bien des missions lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Sotchi, des Jeux du Commonwealth de Glasgow et des Jeux asiatiques d'Incheon.

L'AMA a rencontré des responsables de la Ligue majeure de baseball (MLB), de la Ligne nationale de hockey (LNH) et de la Ligue nationale de football (NFL) en novembre. La MLB continue de mettre en œuvre un programme très proactif qui a évolué grâce à d'excellentes relations avec l'Association des joueurs. La LNH a demandé à l'AMA de l'aider en vue de la mise en œuvre d'un programme de contrôles pour la Coupe du monde de hockey en 2016. La NFL a quant à elle discuté avec l'AMA des avancées de son programme de contrôles de l'hormone de croissance humaine (hGH). Une réunion spéciale a également eu lieu entre ces deux organisations afin d'assurer une préparation complète en vue d'éventuels cas de dopage dans l'avenir.

L'AMA a aussi accueilli en 2014 de nouveaux membres au sein de ses instances de gouvernance — Sir Craig Reedie à titre de président de l'AMA, Rév. Dr. Makhenkesi A. Stofile à titre de vice-président, Valérie Fourneyron à titre de présidente du Comité santé, médecine et recherche et Beckie Scott à titre de présidente du Comité des sportifs. Je suis persuadé que, grâce à l'excellent travail du personnel de l'Agence partout dans le monde, nous amorçons ce nouveau chapitre pour le sport propre fins prêts à relever les défis de demain.

DAVID HOWMAN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

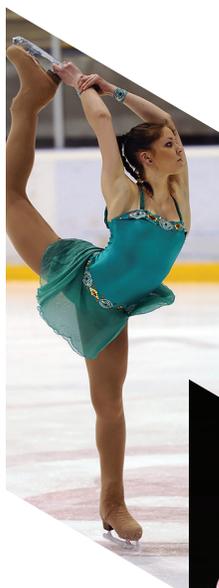
COMITÉ EXÉCUTIF 2014 DE L'AMA

Président

Sir Craig REEDIE
Vice-président du CIO
Royaume-Uni

Vice-président

Rév. Dr Makhenkesi A. STOFILE
Ambassadeur sud-africain
en Allemagne
Afrique du Sud



Mouvement olympique

Représentants du CIO

Francesco RICCI BITTI
Président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

Beckie SCOTT
Canada

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

Ugur ERDENER
Membre du CIO, président de WA
(tir à l'arc)
Turquie

Représentant de SportAccord

Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentant de la Commission des athlètes du CIO

Tony ESTANGUET
Membre du CIO, membre de la
Commission des athlètes du CIO
France

Autorités publiques

Représentant de l'Europe

Valérie FOURNEYRON
Députée, Assemblée Nationale
France

Représentant de l'Afrique

Alain Michel LOBOGNON
Ministre de la Promotion de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs
Côte d'Ivoire

Représentants des Amériques

Francisco BOZA
Président, Conseil des sports des
Amériques (CADE)
Pérou (de janvier à octobre)

Akio TAMASHIRO
Vice-président,
Conseil des sports des Amériques
(CADE)
Pérou (novembre et décembre)

Représentants de l'Asie

Yoshitaka SAKURADA
Ministre chargé des Sports
Japon (de janvier à août)

Hideki NIWA
Ministre de l'Éducation, de la Culture,
des Sports, des Sciences et de la
Technologie (MEXT)
Japon (de septembre à décembre)

Représentant de l'Océanie

Peter DUTTON
Ministre des Sports
Australie

CONSEIL DE FONDATION 2014 DE L'AMA

Président

Sir Craig REEDIE
Royaume-Uni

Vice-président

Rév. Dr Makhenkesi A. STOFILE
Afrique du Sud

Mouvement olympique

Représentants du CIO

Patrick BAUMANN
Membre du CIO, Secrétaire général
de la FIBA (basketball)
Suisse

Joseph BLATTER
Membre du CIO, Président de la FIFA
(football)
Suisse

Robin MITCHELL
Membre du CIO
Îles Fidji

Richard W. POUND
Membre du CIO
Canada

Représentants de l'ACNO

Rania ELWANI
Égypte

Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission médicale
de l'Organisation sportive panaméricaine
(PASO)
Brésil

Andrey KRYUKOV
Membre du Comité exécutif, Comité
national olympique du Kazakhstan
République du Kazakhstan

Beckie SCOTT
Canada

Représentants de l'ASOIF

Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF
(haltérophilie)
Hongrie

Ugur ERDENER
Turquie

Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de SportAccord

Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Claudia BOKEL
Membre du CIO, présidente de la
Commission des athlètes du CIO
Allemagne

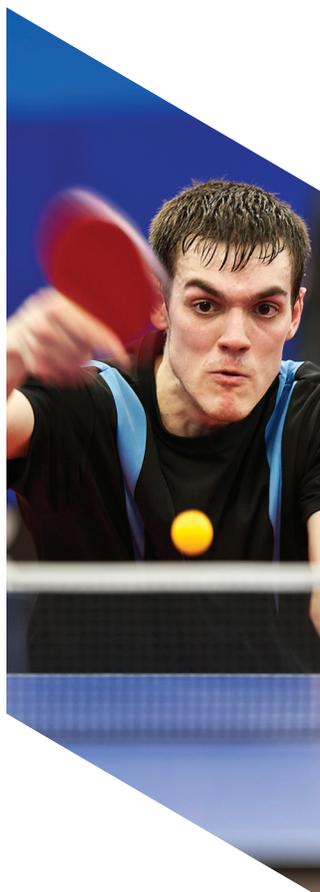
Kirsty COVENTRY
Membre du CIO, membre de la
Commission des athlètes du CIO
Zimbabwe

Adam PENGILLY
Membre du CIO, membre de la
Commission des athlètes du CIO
Royaume-Uni

Tony ESTANGUET
France

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

Toni PASCUAL
Président, Comité antidopage du CIP
Espagne



CONSEIL DE FONDATION 2014 DE L'AMA

Autorités publiques

Représentants des États membres de l'Union européenne

Leo VARADKAR

Ministre des Transports, du Tourisme et du Sport

Irlande (de janvier à juin)

Chris AGIUS

Secrétaire d'État à la recherche, à l'innovation, à la jeunesse et aux sports

Malte (de juillet à décembre)

Romain SCHNEIDER

Ministre des Sports

Grand-Duché de Luxembourg

Philippe MUYTERS

Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports

Belgique

Représentants du Conseil de l'Europe

Gabriella BATTAINI-DRAGONI

Secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe

Italie

Pavel KOLOBKOV

Sous-ministre des Sports

Fédération de Russie

Représentants de l'Afrique

Shaw KGATHI

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Botswana (de janvier à mars)

Vincent SERETSE

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Botswana (d'avril à octobre)

Thapelo OLOPENG

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Botswana (novembre et décembre)

Taher Abou ZEID

Ministre d'État aux Sports

Égypte (janvier et février)

Khaled Abdel AZIZ

Ministre de la Jeunesse et des Sports

Égypte (de mars à décembre)

Abdisa Yadeta MULETA

Commissaire, Commission fédérale des Sports

Éthiopie

Représentants des Amériques

Bal GOSAL

Ministre d'État (Sports)

Canada

Javier TEIJEIRA

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)

Panama (janvier et février)

Ramon Orta RODRIGUEZ

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)

Porto Rico (de mars à décembre)

Ernesto IRURUETA

Président du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)

Uruguay

Michael GOTTLIEB

Directeur national de programme, Bureau de la politique antidrogue de la Maison-Blanche, Bureau exécutif du Président

États-Unis

Représentants de l'Asie

Duan SHIJIE

Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport

Chine (de janvier à octobre)

Tian XIAO

Sous-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport

Chine (novembre et décembre)

Yoshitaka SAKURADA

Japon (de janvier à août)

Hideki NIWA

Japon (de septembre à décembre)

Kim CHONG

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme

République de Corée

Mohammed Saleh AL KONBAZ

Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite

Arabie saoudite

Représentant de l'Océanie

Peter DUTTON

Australie

Murray McCULLY

Ministre des Sports et des Loisirs

Nouvelle-Zélande (de janvier à octobre)

Jonathan COLEMAN

Ministre des Sports et des Loisirs

Nouvelle-Zélande (novembre et décembre)

DIRECTION DE L'AMA



Sir Craig Reedie
CBE, Président



Rév. Dr Makhenkesi A. Stofile
Vice-président



David Howman
Directeur général



Olivier Niggli
Directeur des opérations (COO)
et avocat général



María José Pesce Cutri
Directrice du bureau régional
d'Amérique latine



Frédéric Donzé
Directeur, Bureau régional
européen et relations avec les
fédérations internationales



Kazuhiro Hayashi
Directeur du bureau régional
Asie/Océanie



Rob Koehler
Directeur principal, Éducation et
Relations avec les ONAD/ORAD



Catherine MacLean
Directrice, Communication



Dr Olivier Rabin
Directeur principal, Science



Tim Ricketts
Directeur, Standards
et harmonisation



Rodney Swigelaar
Directeur du bureau
régional d'Afrique



Dr Alan Vernec
Directeur, Médical

APERÇU ORGANISATIONNEL

L'AMA EN CHIFFRES

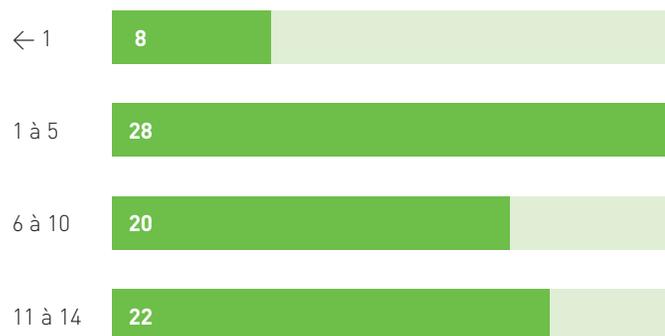
L'Agence mondiale antidopage (AMA) compte 80 employés dévoués et compétents qui travaillent en constante collaboration avec les partenaires mondiaux au sein du mouvement pour un sport propre.

Le personnel du siège social de l'AMA à Montréal remplit un large éventail de fonctions de concert avec le personnel des bureaux régionaux en Afrique, en Asie/Océanie, en Europe et en Amérique latine.

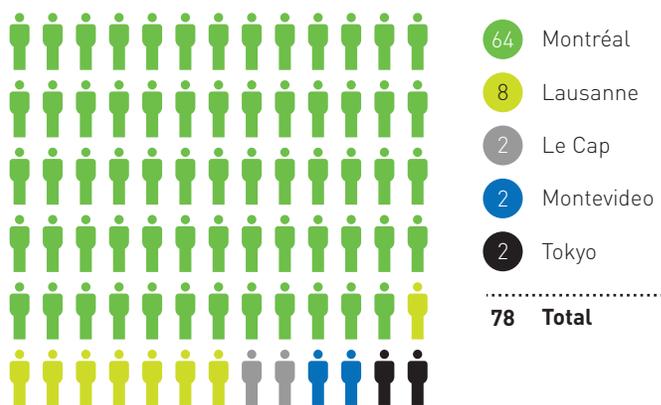
DÉPARTEMENTS DE L'AGENCE

- Bureau exécutif
- Communications
- Éducation et relations avec les ONAD/ORAD
- Finance
- Ressources humaines et Services corporatifs (y compris TI/ADAMS)
- Affaires juridiques (y compris Conformité, Renseignements et enquêtes)
- Médical
- Science
- Standards et harmonisation

PROFIL EN 2014 : ANNÉES DE SERVICE AU 31 DÉCEMBRE



RÉPARTITION DU PERSONNEL



35
NATIONALITÉS



LES EMPLOYÉS DE L'AMA – nous sommes fiers de le mentionner – représentent 35 pays : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Barbade, Canada (y compris les peuples Autochtones), Chine, Colombie, Corée, Cuba, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Guyane, Irlande, Italie, Japon, Maurice, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République Démocratique du Congo, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Surinam, Suisse, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela.

UNESCO

L'AMA a poursuivi ses efforts pour inciter les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (la Convention). Elle a également invité les pays à soumettre une demande au Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport (Fonds volontaire) et a apporté son soutien au dépôt des demandes, de concert avec le Secrétariat du Fonds.

À l'occasion de la 5^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport qui s'est tenue en 2013, l'AMA a fait partie d'une équipe d'experts chargés de réviser la Charte internationale pour l'éducation physique et le sport (1978). L'AMA a également participé à la préparation de la Conférence des parties 2015.

CONVENTION

La Convention de l'UNESCO représente l'engagement formel des gouvernements d'harmoniser leurs politiques nationales avec les dispositions du Code et d'uniformiser ainsi la législation du sport et la législation publique dans le cadre de la lutte contre le dopage.

En novembre, Madagascar est devenu le 177^e pays, et 46^e État d'Afrique, à ratifier la Convention, qui couvre 98 pour cent de la population mondiale. Trois pays ont montré des progrès importants, soit Djibouti, le Honduras et les Îles Salomon.

La plupart des 18 pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention connaissent une situation politique, économique et sociale difficile ou font face à d'autres circonstances qui les empêchent de le faire.

L'AMA vise toujours la ratification, qu'elle juge prioritaire, par

100%

des pays et elle met l'accent sur les États où des progrès concrets peuvent être réalisés.



Les bureaux régionaux, le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA demeurent, en collaboration avec les Organisations régionales antidopage et les forums intergouvernementaux, les principaux canaux par lesquels l'Agence encourage les pays à ratifier la Convention. L'AMA vise toujours la ratification, qu'elle juge prioritaire, par 100 pour cent des pays et elle met l'accent sur les États où des progrès concrets peuvent être réalisés.

FONDS VOLONTAIRE

Créé en vertu de l'article 17 de la Convention, le Fonds volontaire de l'UNESCO soutient les gouvernements dans la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans les domaines prioritaires reconnus :

- Projets d'éducation axés sur les jeunes et les organisations sportives;
- Formulation de politiques;
- Programmes de mentorat ou de renforcement des capacités.

À titre de membre du Comité d'approbation pour le Fonds, l'AMA tient à s'assurer que les projets qui seront soutenus complètent ceux qui sont déjà en cours, afin d'éviter les chevauchements. L'Agence conseille également au besoin le Secrétariat de l'UNESCO pour le Fonds.

Depuis l'établissement du Fonds volontaire par l'UNESCO en 2008, 165 projets ayant une valeur supérieure à 2,7 millions de dollars ont reçu une aide financière. En 2014, le Comité a approuvé 29 projets et distribué 650 000 \$ environ.

Le Fonds continue d'apporter un soutien actif aux pays qui ont besoin d'aide dans la mise en œuvre de programmes antidopage, et il encourage également la ratification de la Convention étant donné que seuls les pays signataires sont admissibles.

COMITÉ DES SPORTIFS

Le Comité des sportifs représente la voix et les droits des sportifs du monde entier, et fournit des conseils sur les rôles et les responsabilités des sportifs concernant l'antidopage. Le Comité a pour principale fonction d'aider l'AMA à comprendre les défis auxquels sont exposés les sportifs et à la conseiller sur les stratégies de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.

Le 1^{er} janvier, la double médaillée olympique Beckie Scott a entrepris son mandat de trois ans à titre de présidente du Comité des sportifs de l'AMA.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2014, la première fois en parallèle avec le 10^e Symposium pour les OAD à Lausanne, en Suisse, et la deuxième fois à l'occasion des 17^e Jeux asiatiques à Incheon, en Corée.

Dans la foulée de la réunion de mars, le Comité a demandé la mise en place d'un réseau de communication amélioré entre les différents comités de sportifs du milieu qui permettrait un partage accru et étendu d'informations et d'opinions au sein de l'ensemble de la communauté antidopage et sportive. Les membres ont également abordé lors de leurs rencontres des aspects clés du Code révisé pour les sportifs.

Lors de la réunion de septembre, le Comité a approuvé la version finale du *Guide de référence sur le Code pour les sportifs*, un document parrainé par le Comité qui vise à aider les sportifs à mieux comprendre leurs

En prévision des Jeux d'hiver 2014 de Sotchi, les membres ont parlé de leur sport et de l'antidopage dans le cadre de témoignages vidéo présentés sur la chaîne YouTube de l'AMA, WADAMovies.



Abonnez-vous à la chaîne YouTube de l'AMA pour recevoir des alertes automatiques lorsque de nouvelles vidéos sont publiées : www.youtube.com/user/wadamovies



Joignez-vous à la conversation sur #cleansport et #sayNo2doping! Suivez l'AMA sur Twitter @wada_ama



Visitez la page de l'AMA sur Facebook et cliquez sur « J'aime » : www.facebook.com/wada.ama



Parcourez le flux de photos et les albums de l'AMA sur Flickr pour voir les nombreux visages et lieux du soutien aux sportifs propres : www.flickr.com/photos/worldantidopingagency

rôles et responsabilités en vertu du Code 2015. Les membres ont eu l'occasion de s'informer au sujet des plans relatifs au Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) et ont accepté de participer activement à l'élaboration d'un nouveau système ADAMS revu et amélioré.

Les membres du Comité ont également exprimé leur soutien à un sport propre et ont abordé les principales questions antidopage dans le cadre d'autres tribunes.

Ils ont participé à des activités de sensibilisation lors des Jeux d'hiver de Sotchi et des Jeux asiatiques en plus de siéger à différents comités et groupes d'experts de l'AMA.

Au nom du Comité des sportifs, Beckie Scott a appuyé sans réserve la décision de l'AMA de mener une enquête exhaustive sur les allégations mises au jour dans un documentaire de la chaîne de télévision allemande ARD. Par ailleurs, Matthew Dunn a loué le rôle d'un Code rigoureux dans la protection des sportifs propres, Kirsty Coventry a souligné le rôle que les gouvernements peuvent jouer et Koji Murofushi a insisté sur l'importance de préserver l'esprit sportif.

En prévision des Jeux d'hiver 2014 de Sotchi, les membres ont parlé de leur sport et de l'antidopage dans le cadre de témoignages vidéo présentés sur la chaîne YouTube de l'AMA, WADAMovies.

L'AMA a également lancé sa première campagne sur les réseaux sociaux, *Ask the Athlete*. Les partisans d'un sport propre à l'échelle mondiale ont pu, par l'entremise de Facebook et de Twitter, poser leurs questions aux membres du Comité en réunion à Incheon pendant les Jeux asiatiques. Ceux-ci ont répondu par vidéoclips présentés sur WADAMovies. Cette campagne « de pair-à-pair » a été très bien accueillie, et d'autres activités suivront sur les réseaux sociaux.

COMITÉ DES SPORTIFS 2014 DE L'AMA

Membre du comité	Pays natal	Sport*
Beckie Scott, présidente	Canada	Ski de fond
Murielle Ahouré	Côte d'Ivoire	Sprint
Claudia Bokel	Allemagne	Escrime
Felipe Contepomi	Argentine	Rugby
Kirsty Coventry	Zimbabwe	Natation
Francis Doodoo	Ghana	Saut en longueur / triple saut
Matthew Dunn	Australie	Natation
Tony Estanguet	France	Canoë slalom
Frank Fredericks	Namibie	Sprint
Nina Kemppel	États-Unis	Ski de fond
Alberto López Moreno	Espagne	Football
Kaveh Mehrabi	Iran	Badminton
Koji Murofushi	Japon	Lancer du marteau
Adam Pengilly	Royaume-Uni	Skeleton
Emanuel Rego	Brésil	Volleyball de plage
Katarzyna Rogowicz	Pologne	Ski de fond, patinage de vitesse, biathlon
Ben Sandford	Nouvelle-Zélande	Skeleton
Annelies Vandenberghe	Belgique	Korfbal

* Sport(s) dans lequel(lesquels) le membre du Comité des sportifs concourt ou a concouru au niveau élite.

LE CODE

ACCEPTATION, CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE

L'année 2014 en a été une de transition. Les Organisations antidopage (OAD) partout dans le monde ont en effet adapté leurs règles à celles énoncées dans le Code mondial antidopage (le Code) révisé. Un grand nombre de révisions sont considérables et l'AMA a utilisé le temps à sa disposition pour guider les signataires et leur procurer les ressources nécessaires en vue de l'adoption des modifications avant le début de 2015.

Le Code 2015 a été publié à la fin-février et a été transmis aux partenaires en mars; il est disponible en version imprimée en anglais, en français et en espagnol.

L'AMA a été en contact constant avec les fédérations internationales, les organisations nationales antidopage, les comités nationaux olympiques et les organisations responsables de grandes manifestations pour aider les signataires à élaborer des règles et à mettre en œuvre des programmes antidopage conformes au nouveau Code.

Les progrès importants réalisés avant l'entrée en vigueur du Code le 1^{er} janvier 2015 ont été rendus possibles grâce aux efforts conjoints, à la coordination et à la mobilisation de tout le personnel de l'AMA, et à la collaboration avec les organisations d'encadrement telles que le Comité international olympique, le Comité international paralympique, l'Association des comités nationaux olympiques et le Service antidopage de SportAccord.

Les principaux éléments du Code 2015 ont été présentés et abordés en mars lors du Symposium pour les OAD, qui comprenait des séances plénières, des ateliers, des panels et des groupes de discussion.

Le site Web de l'Agence renferme une collection destinée à faciliter l'accès à la documentation connexe au Code 2015 et une option d'alerte immédiate en cas de mise à jour.



Un grand nombre de documents sur les contrôles antidopage ont été améliorés ou élaborés par l'AMA en 2014 pour tenir compte du nouveau Code et des Standards révisés et les appuyer. Le site Web refondu de l'Agence renferme une collection destinée à faciliter l'accès à la documentation connexe au Code 2015 : documents techniques, règles modèles et lignes directrices. Une option bien en vue permet aux partenaires d'être alertés immédiatement par courriel en cas de mise à jour ou de modification.

Des webinaires ont eu lieu en octobre, novembre et décembre pour aider les OAD dans la mise en œuvre du Code, notamment *Développement et mise en place de programmes antidopage efficaces*, *Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS)* et *Gestion des résultats*. En réponse aux commentaires des participants, ces webinaires se poursuivent en 2015.

En novembre, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé le Plan 2015 sur la conformité qui prévoit notamment la formation d'un comité de révision indépendant en matière de conformité chargé de formuler des avis, des conseils et des recommandations sur toute question de conformité.

Le Plan présente également un processus de conformité au Code destiné à favoriser la mise en œuvre de programmes antidopage pratiques et efficaces qui feront l'objet de discussions coordonnées avec tous les signataires. La direction de l'AMA collaborera étroitement avec ceux-ci afin d'assurer la mise en place réussie des nouvelles pratiques. Toute question grave de non-conformité sera transmise au comité de révision en matière de conformité et pourra éventuellement être rapportée au Conseil de fondation.

Le Plan prévoit également la certification en vertu de la norme ISO.

LE CODE 2015 EN PRATIQUE

Les principaux axes d'action des OAD sont notamment les suivants :

- Éducation fondée sur les valeurs
- Contrôles intelligents
- Mise en œuvre du DTASS
- Stratégie de conservation et d'analyse additionnelle des échantillons
- Renseignements et enquêtes
- Nouvelles violations des règles antidopage (VARD) et nouveau régime de sanctions
- Focalisation accrue sur le personnel d'encadrement des sportifs
- Modifications du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques
- Utilisation d'ADAMS et d'autres systèmes approuvés par l'AMA.

NOUVEAU RÉGIME DE SANCTIONS

L'Annexe 2 du Code présente des exemples d'application des sanctions en vertu du nouveau régime.

Les partenaires ont préconisé les modifications suivantes :

- Suspensions prolongées imposées aux vrais tricheurs et sanctions plus souples dans les autres cas particuliers.
- Suspension de quatre ans dans les cas suivants :
 - Substance non spécifiée, à moins que le sportif ou une autre personne puisse établir que la violation n'était pas intentionnelle.
 - Substance spécifiée, mais l'OAD peut établir que la violation était intentionnelle.
- Réduction de 18 à 12 mois de la période pendant laquelle les manquements aux obligations en matière de localisation peuvent être cumulés.

Le Plan 2015 sur la conformité de l'AMA prévoit notamment la formation d'un comité de révision indépendant en matière de conformité et la présentation d'un nouveau processus de conformité au Code.

SURVEILLANCE DU CODE EN 2014

Sanctions pour dopage

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), l'AMA a exercé son droit d'appel quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2014, l'AMA a examiné 2 431 décisions, dont 28 ont fait l'objet d'un appel.

À la fin de l'année, parmi les 28 décisions portées en appel par l'AMA :

- 16 étaient toujours en instance devant le Tribunal arbitral du sport (TAS)
- 6 étaient en instance devant un organisme national d'appel
- 4 avaient été admises ou partiellement admises par le TAS
- 2 avaient été admises par un organisme national d'appel

Parmi les 2 431 décisions que l'AMA a reçues en 2014, 11 constituaient des décisions découlant d'appels faits par l'Agence en 2013 ou avant.

- 6 avaient été admises ou partiellement admises par le TAS
- 2 avaient été rejetées par un organisme national d'appel
- 2 avaient été admises par un organisme national d'appel
- 1 avait été admise par l'organisme d'appel d'une fédération nationale

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les principales activités de l'AMA en 2014 ont porté sur le lancement et la mise en œuvre du Code 2015 et des Standards internationaux révisés, tandis que des progrès ont été réalisés dans les initiatives en cours et nouvelles.

COMMUNAUTÉ ANTIDOPAGE

En tant que signataires du Code, les organisations antidopage (OAD) sont responsables de la création, de l'adoption, de la mise en œuvre ou de l'application de tout volet du processus de contrôle du dopage qui les concerne. Ce sont notamment les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD), les fédérations internationales (FI), l'AMA, le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP) et les autres organisations responsables de grandes manifestations qui effectuent des contrôles.

Tout au long de 2014, tous les signataires ont déployé des efforts pour mettre en application les nouvelles règles imposées par le Code 2015.

La troisième conférence des ORAD, qui s'est tenue à Koweït en janvier, a réuni une cinquantaine de participants, dont des représentants des 15 ORAD, du Conseil olympique d'Asie (COA), des Comités olympiques européens (COE) et de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique.

Dans la foulée de cette conférence bis-annuelle organisée par l'AMA avec l'appui du COA, l'Agence a élaboré des stratégies et des outils visant à assurer le développement continu du Programme et des partenariats des ORAD dans les 123 pays concernés.

Dans la foulée de la troisième conférence des ORAD organisée par l'AMA avec l'appui du COA, l'Agence a élaboré des stratégies et des outils visant à assurer le développement continu du Programme et des partenariats des ORAD dans les

123

pays concernés.

L'année 2014 s'est traduite par d'autres améliorations pour les ORAD découlant des réunions du Conseil des ORAD et des séances de formation personnalisées visant à assurer le déploiement de programmes antidopage efficaces dans toutes les régions.

L'Agence antidopage du Japon (JADA) et le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT) du Japon ont manifesté à nouveau leur soutien aux ONAD et aux ORAD de la région asiatique en organisant le Séminaire international sur l'antidopage annuel en janvier. Ayant pour thème *Working Together to Achieve Quality Practice : Effective Implementation of the Code*, l'événement a attiré des centaines de participants.

En mars, l'AMA a tenu son Symposium annuel pour les OAD à Lausanne, en Suisse, qui avait pour thème *Une nouvelle ère de la lutte contre le dopage*. Le Symposium a réuni 350 experts et intervenants du milieu de l'antidopage qui se sont penchés sur les perspectives d'avenir. Il a été principalement question de la mise en œuvre du Code et des Standards révisés ainsi que des stratégies visant à améliorer la qualité générale et l'efficacité des programmes antidopage. Plus de 170 organisations étaient représentées, notamment des FI, des ONAD, des ORAD et des Organisations responsables de grandes manifestations.

En mars également, le troisième Séminaire juridique sud-américain sur le dopage a eu lieu sous le parrainage du ministre des Sports de l'Uruguay et du Bureau régional d'Amérique latine.

À l'occasion de la Convention SportAccord, qui s'est tenue à Belek, en Turquie, au mois d'avril, l'AMA a insisté sur les responsabilités incombant aux FI en vertu du Code 2015 et des Standards révisés et a fourni à celles-ci des outils pour optimiser la mise en œuvre et l'application. Pendant la Convention, l'Agence et l'Association des fédérations sportives internationales reconnues par le CIO (ARISF) ont organisé leur première session d'information et de formation sur l'antidopage pour les FI.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ORAD



Cette initiative commune s'est déroulée sous la forme de discussions et de présentations sur la prévention, le partage de l'information, le contrôle du dopage, la gestion des résultats et la collaboration avec les ONAD.

L'AMA a poursuivi sa collaboration avec le Service antidopage de SportAccord, que l'Agence finance en partie, pour faciliter l'examen des FI et la mise en œuvre des règles en conformité avec le Code 2015.

À la suite du Symposium sur la collaboration internationale des ONAD qui s'est tenu en juin 2013, Antidopage Norvège (ADN) a publié de concert avec l'AMA des lignes directrices détaillées destinées à aider les ONAD à adopter une approche optimale de la collaboration bilatérale. Ces lignes directrices sont accompagnées d'une série de modèles et de guides accessibles sur le site Web de l'AMA.

Toujours en juin, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a conclu un partenariat avec la Commission antidopage de la Jamaïque (JADCO) pour l'aider à lutter contre le dopage en Jamaïque.

En septembre, l'AMA et le CIO ont organisé une rencontre informelle avec le personnel

Plus de

20

pays ont participé au premier Séminaire antidopage ibéro-américain à Cartagena, en Colombie.

antidopage des sept FI de sports olympiques d'hiver pour discuter des activités antidopage liées aux Jeux olympiques 2014 de Sotchi. Étaient présents également des représentants des Comités nationaux olympiques de six grandes nations de sports d'hiver (Canada, France, Allemagne, Norvège, Suisse et États-Unis), le président de la mission des Observateurs indépendants de l'AMA à Sotchi et des représentants des Comités organisateurs des prochains Jeux olympiques et paralympiques et de leur ONAD respective.

Cette rencontre a permis l'échange d'expériences et d'expertise et a généré des discussions franches sur les aspects pratiques des programmes de contrôle du dopage avant et pendant les Jeux de Sotchi, l'objectif étant d'assurer une plus grande efficacité à l'avenir en vertu du Code 2015 et des Standards révisés.

Plus de 20 pays ont participé au premier Séminaire antidopage ibéro-américain à Cartagena, en Colombie, en octobre. Organisé en collaboration avec l'Agencia Española de Protección de la Salud en el Deporte, le ministre des Sports de la

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

COMMUNAUTÉ ANTIDOPAGE (suite)

Colombie et le bureau régional de l'AMA en Amérique latine, ce séminaire comprenait des présentations d'experts du milieu antidopage et des gouvernements. Les discussions ont porté principalement sur les projets de sensibilisation et d'éducation de l'UNESCO et les changements découlant du Code et des Standards révisés.

Après la publication en octobre du rapport du groupe de travail kényan sur l'antidopage chargé d'enquêter sur les allégations de dopage systématique par des athlètes kényans, l'AMA, ADN et l'Agence antidopage de Chine (CHINADA) ont discuté avec des responsables kényans d'un partenariat éventuel en vue de la mise en place d'une organisation antidopage pour le pays.

Une réunion de consultation tenue à Buenos Aires en octobre a donné l'occasion à des représentants de tous les pays sud-américains de discuter de la nécessité et de la possibilité d'établir une ORAD pour la région; des représentants des gouvernements et du Mouvement olympique étaient également présents.

Début décembre, les directeurs généraux des ORAD ont assisté à une séance de formation de quatre jours au siège social de l'AMA, à Montréal. Des membres du personnel des 15 ORAD étaient présents, notamment des administrateurs provenant des pays suivants : Barbade, Botswana, Cameroun, Fidji (Samoa), Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Maldives, Maroc (Tunisie), Niger, Panama, Seychelles et Singapour. Le groupe représentait un total de 123 pays répartis sur tous les continents.

L'objectif de cette rencontre était de discuter des principaux enjeux et de soutenir l'effort des ORAD vis-à-vis des pays membres. On y a notamment passé en revue les changements apportés au Code 2015, les méthodes les plus efficaces pour planifier les contrôles et la façon dont le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA peut faciliter les efforts quotidiens en matière d'antidopage.

JADA a tenu en décembre son premier Séminaire de l'Infocentre mondial sur les substances (DRO Global) auquel plus de

250

pharmaciens du sport ont participé.

Les représentants des ORAD ont eu droit également à un aperçu complet des processus de gestion des résultats et des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) et de la Liste des substances et méthodes interdites, de la collaboration avec les laboratoires accrédités par l'AMA et de la mise en œuvre de programmes efficaces d'information et d'éducation. Vingt-six membres du personnel de l'AMA ont œuvré à la formation, donnant aux ORAD une occasion unique d'échanger avec des spécialistes de tous les domaines liés à la protection des sportifs propres.

L'Agence antidopage du Japon (JADA) a tenu en décembre son premier Séminaire de l'Infocentre mondial sur les substances (DRO Global) auquel plus de 250 pharmaciens du sport ont participé. À cette occasion, des représentants des partenaires fondateurs de DRO Global, soit l'Agence antidopage des États-Unis (USADA), l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), ont fait des présentations. DRO Global fournit aux sportifs et au personnel d'encadrement de l'information sur les médicaments interdits selon la Liste des interdictions de l'AMA.

En 2014, l'AMA a établi des liens réguliers avec l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO) en plus de mettre en place un groupe consultatif lié à cette organisation. En septembre, l'AMA a approuvé le prolongement de sa bourse à l'iNADO pour une durée de 18 mois (versement annuel de 160 000 \$). L'Institut doit en contrepartie remplir certaines conditions, notamment aider les membres à mettre en œuvre le Code 2015 et fournir à l'AMA des commentaires constructifs sur la mise en œuvre du Code.

Le gouvernement australien a continué de participer au financement de l'ORAD Océanie, tandis que l'Agence antidopage de Nouvelle-Zélande (Drug Free Sport New Zealand) a versé une bourse pour les contrôles.

COMMUNICATIONS

En 2014, l'AMA a observé une attention accrue des médias et du public à l'égard du rôle élargi de la lutte contre le dopage dans l'éthique et l'intégrité du sport.

Tout au long de l'année, le président et le directeur général de l'AMA ont accordé des entrevues sur le sujet à des médias internationaux de premier plan, y compris The Associated Press, Reuters, la BBC, CBC, NBC, L'Équipe, The Daily Telegraph, The New York Times et Sports Illustrated.

Médias sociaux

L'AMA agit comme interlocuteur – ou leader – des échanges liés à la lutte contre le dopage. Elle est active sur Facebook, Twitter, Flickr et YouTube. Elle utilise les médias numériques pour se positionner en tant que voix par excellence de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale et pour promouvoir ses services de qualité supérieure en formation et sensibilisation, développement et coordination des capacités antidopage, renseignements et enquêtes, gestion de l'information et des données, médecine, science et recherche, etc.

 11 927+

« J'aime » sur Facebook
(vs 9 905 à la fin de 2013)

 14 000+

abonnés Twitter
(hausse de 22% par rapport à 2013)

 194 742

visionnements sur YouTube,
456 abonnés et 156 vidéos

10+

communiqués
de presse et
lettres d'opinion
publiés (moyenne
mensuelle)

1500+

réponses à des
demandes de
renseignements
des médias

Trafic en ligne

Dans le cadre de ses efforts continus visant à rendre l'information plus accessible à ses partenaires, l'AMA a lancé un nouveau site Web à la mi-2014. Ce site au design, à la facilité de navigation et à la fonctionnalité améliorées permet notamment aux utilisateurs d'être informés lorsque des documents ou des ressources sont mis à jour. Pendant l'année, un très grand nombre de visiteurs ont consulté le site de l'AMA, première ressource dans la lutte contre le dopage.

Sujets d'intérêt :

- Le Code
- La Liste des substances et méthodes interdites
- Le système ADAMS



779 658

sessions sur le site Web



537 390

visiteurs uniques du site



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

COMMUNICATIONS (suite)

ÉVÉNEMENTS ET COLLABORATION

Le président, le directeur général et d'autres membres de la direction de l'AMA ont représenté l'Agence et affirmé sa position lors des événements suivants.

100+
ÉVÉNEMENTS
À L'ÉCHELLE
MONDIALE



JANVIER

- Conférence internationale sur la mise en place du Code 2015 – Vaals
- Conférence bisannuelle des ORAD – Koweït
- Conférence internationale sur le dopage de la JADA en Asie – Tokyo

FÉVRIER

- Rencontre de l'EFPIA – Bruxelles
- Jeux olympiques et paralympiques d'hiver – Sotchi
- Séance du CIO – Sotchi
- Table ronde d'experts de l'USP – Rockville
- Réunion du Bureau national de lutte contre les drogues (ONDCP) des États-Unis – Washington, DC
- ORAD de l'Asie du Sud-Est : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Hanoï

MARS

- Réunions CADE/CID/CONCECADE/CONSUDE aux Jeux de l'Amérique du Sud – Santiago
- Jeux olympiques et paralympiques d'hiver – Sotchi
- Colloque de lutte et de prévention du dopage du Comité olympique français – Paris
- Visite ONAD du Brésil – Brasilia
- Conférence « Tackling Doping in Sport » – Londres
- Séminaire légal sud-américain sur le dopage – Montevideo
- Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage – Lausanne
- Réunion des directeurs de laboratoires accrédités par l'AMA – Portugal

AVRIL

- ORAD de l'Asie de l'Ouest : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Amman
- Convention SportAccord – Belek
- Session d'information et de formation antidopage AMA-ARISF – Belek
- ORAD des États du Golfe et du Yémen : réunion du Conseil et atelier régional de l'UNESCO – Dubaï
- Journée Franc Jeu – Amérique latine
- Rencontre avec le prince Nawaf d'Arabie saoudite – Riyad
- Réunion du groupe de liaison ILAC-AMA – Montreux
- Réunion du groupe de liaison ILAC-AMA
- Formation des évaluateurs du SIL – Montreux
- ORAD de l'Afrique Zone V : atelier régional de l'UNESCO – Le Caire
- ORAD de l'Afrique Zone V : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Le Caire
- Journée Franc Jeu – Amérique latine
- ORAD de l'Asie du Sud : atelier régional de l'UNESCO – Malé
- ORAD de l'Asie du Sud : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Malé

MAI

- Convention Internationale du Sport en Afrique – Île de Sal
- Symposium scientifique du Qatar – Doha
- ORAD de l'Europe de l'Est : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Podgorica
- ORAD de l'Amérique centrale : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – El Salvador
- ORAD de l'Asie centrale : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Almaty
- Jeux africains de la jeunesse – Gaborone
- Réunion du Comité d'approbation du Fonds volontaire de l'UNESCO – Paris
- Séminaire des COE – Nicosie

JUIN

- Rencontre intergouvernementale Asie/Océanie – Île de Jeju
- Rencontre avec la FIIM – Genève
- Congrès de la FIFA – São Paulo
- Conférence mondiale sur les femmes et le sport – Helsinki
- Réunion des experts sur la prévention et l'éducation antidopage organisée par le Conseil de l'Europe – Paris
- Réunion du Groupe consultatif sur la science du Conseil de l'Europe – Paris
- Séminaire antidopage – Thimphu

JUILLET

- ORAD de l'Océanie : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Port Moresby
- Réunion du ministère des Sports – Libreville

- ORAD de l'Afrique Zone IV : réunion du Conseil et formation des agents d'éducation – Libreville
- Réunion de l'USADA – Denver
- Rencontre avec les ministres des Sports du Commonwealth – Glasgow
- Assemblée générale de la Fédération des Jeux du Commonwealth – Glasgow
- ORAD de l'Afrique Zone II et III : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Abidjan
- Réunion du ministère des Sports – Côte d'Ivoire
- Jeux du Commonwealth – Glasgow

AOÛT

- Jeux du Commonwealth – Glasgow
- Jeux nationaux de la jeunesse des Seychelles
- Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse – Nanjing
- Rencontre avec le vice-premier ministre du Conseil des affaires d'État et le ministre des Sports de Chine – Nanjing
- Symposium de l'AMA pour les enquêteurs des OAD – New York

SEPTEMBRE

- Séminaire « Pro Safe Sport for Young Athletes » de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe – Berlin
- Rencontre des ministres des pays arabes – Luxor
- Rencontres du gouvernement, de l'ONAD et du CNO de l'Égypte – Le Caire
- ORAD des Caraïbes : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Georgetown
- Rencontre du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)/Conseil de l'Europe – Paris
- Réunion des ministres des Sports du Conseil de l'Europe – Macolin
- Bilan du CIO sur les Jeux de Sotchi – Lausanne
- Jeux d'Asie – Incheon
- Congrès du Conseil olympique d'Asie (COA) – Incheon
- Réunion médicale et antidopage de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO) – Incheon
- ORAD de l'Océan Indien : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – Antananarivo
- Rencontre scientifique sur le PBA – Lausanne

OCTOBRE

- Réunion des directeurs régionaux de l'AMA – Le Cap
- Jeux d'Asie – Incheon
- Conférence « Securing Sport » – Londres
- Réunion du Comité d'approbation du Fonds volontaire de l'UNESCO – Paris
- Séminaire antidopage ibéro-américain – Cartagena
- Conférence antidopage roumaine – Bucarest
- Rencontres avec le gouvernement et le CNO d'Argentine –

Buenos Aires

- Réunion concernant l'ajout de pays à la liste des ORAD – Buenos Aires
- Réunion des autorités kényanes, d'Antidopage Norvège (ADN) et de l'Agence antidopage de Chine (CHINADA) – Le Cap
- Symposium des présidents AUT – Paris
- Visite du chef de la direction de l'Agence antidopage australienne (ASADA) à l'AMA – Montréal
- Symposium sur les sciences et les investigations – Istanbul
- Rencontre du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la jeunesse, la culture et les sports et réunions ministérielles – Addis-Abeba
- ONAD de l'Inde : réunion du Conseil et formation sur la gestion des résultats – New Delhi
- Séminaire antidopage (atelier de l'UNESCO) – New Delhi

NOVEMBRE

- Forum des fédérations internationales – Lausanne
- Forum « Doha GOALS » – Doha
- ORAD de l'Afrique Zone I : réunion du Conseil et formation des agents d'éducation – Marrakech
- Conférence 25^e anniversaire de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe – Strasbourg
- Réunion du Groupe de supervision du Conseil de l'Europe – Strasbourg
- Réunion du CAHAMA – Strasbourg
- Assemblée générale de l'ACNO – Bangkok
- Conférence de l'ORAD de l'Afrique Zone I (projet de l'UNESCO) – Marrakech
- Réunion de l'Agence antidopage allemande – Berlin
- Rencontres d'ADN, du gouvernement de la Norvège et du CNO – Oslo
- Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes – Veracruz
- Formation des évaluateurs du SIL de l'AMA – Hong Kong
- Assemblée générale du COE – Bakou
- ORAD de l'Afrique Zone VI : réunion du Conseil et formation – Victoria Falls
- Conférence de l'ONAD de Bulgarie – Sofia
- Rencontres avec la MLB, la LNH et la NFL – New York

DÉCEMBRE

- Formation du personnel des ORAD – Montréal
- Jeux sud-américains de la jeunesse – Aracaju
- Réunion du CONSUDE – Aracaju
- Séminaire « Global DRO » de l'Agence antidopage du Japon (JADA) – Tokyo

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

ÉDUCATION

L'AMA croit que la prévention à long terme du dopage passe par des programmes d'éducation efficaces prenant appui sur des valeurs qui favorisent les comportements antidopage et engendrent une culture antidopage forte.

En vertu du Code 2015, les OAD sont tenues de donner de l'information antidopage aux athlètes, au personnel d'encadrement et, plus particulièrement, aux jeunes dans le cadre de programmes scolaires. Pour aider les OAD à s'acquitter de ce mandat, l'AMA fournit des lignes directrices et des outils pratiques.

L'organisation a déployé beaucoup d'efforts en ce sens en 2014 : elle a élaboré et mis en œuvre de nouvelles initiatives, tout en générant un intérêt accru pour les ressources existantes.

Le Groupe Partenariat pour l'éducation constitué de l'AMA, de l'UNESCO, du CIO, du CIP, du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et du Comité international pour le Fair Play a fait des progrès à l'égard d'un projet de bourses de recherche de l'AMA visant à mettre au point une ressource pour aider les éducateurs à respecter les exigences des programmes d'éducation fondés sur les valeurs.

Les Lignes directrices de l'AMA sur les programmes d'éducation ont été révisées de façon à offrir de l'information pratique et des approches fiables aux OAD pour respecter les principes et atteindre les objectifs de l'article 18 du Code. Ces lignes directrices comprennent un processus étape par étape et une feuille de travail pour élaborer des programmes d'éducation. Ce document est le fruit de la réflexion du Comité Éducation de l'AMA, des ONAD, des ORAD, des FI et du Conseil de l'Europe.

Le Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA) a été lancé en mars, lors du Symposium pour

Depuis la création du programme de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA en 2005,

73

projets ont été financés, pour un montant de près de

2,5
MILLIONS \$



les OAD. Le caractère unique de cet outil réside dans l'approche qu'il préconise. Au lieu de dire aux sportifs ce qu'ils doivent éviter de faire, ALPHA leur offre de l'information pratique, ainsi que de l'aide sur les façons de résister aux pressions qui les amènent à vouloir se doper.

Le projet de manuel universitaire antidopage en ligne, qui a été mené dans 10 universités membres de la Fédération internationale du sport universitaire (FISU), est le fruit de la collaboration entre l'AMA, la FISU et le Comité d'organisation des Jeux mondiaux universitaires 2015 de Gwangju. Ce manuel en ligne gratuit est destiné aux étudiants universitaires de première année qui évolueront un jour dans divers rôles et disciplines du monde du sport. Il peut être téléchargé en anglais, en français, en coréen et en espagnol à l'adresse www.antidopinglearninghub.org.

L'élaboration de la ressource en ligne pour les organisations antidopage (ADEL) a débuté. Cette ressource accessible et facile à comprendre vise à permettre aux OAD de regrouper l'information antidopage à un seul endroit en ligne et fournit un aperçu des principales procédures antidopage. Elle a été conçue en réponse à des commentaires d'utilisateurs et mobilise un groupe de travail établi en 2013 et composé de représentants de l'AMA, de SportAccord et de l'Institut des organisations nationales antidopage (INADO).

En partenariat avec le CIO et le CIP, l'AMA a entrepris l'élaboration de l'outil d'apprentissage antidopage en ligne pour les spécialistes en médecine sportive. Le lancement initialement prévu à la mi-2014 a été reporté en 2015 étant donné l'ajout de modules touchant des sujets propres aux Jeux auxquels les médecins sont confrontés avant et pendant les grandes manifestations.

Quatre projets ont été approuvés en vertu du programme de bourses de recherche en sciences sociales 2015. Un total de 26 candidatures provenant de 17 pays avaient été reçues. L'AMA a lancé cette initiative pour veiller à ce que les programmes d'éducation

antidopage soient conçus à partir d'une approche fondée sur des preuves. Depuis la création du programme en 2005, 73 projets ont été financés, pour un montant de près de 2,5 millions de dollars.

PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des observateurs indépendants (OI) de l'AMA utilise maintenant deux modèles. En vertu du modèle traditionnel de style «audit», les experts antidopage nommés par l'équipe d'OI surveillent toutes les étapes des processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats du début à la fin des grandes manifestations. Ensuite, l'équipe publie un rapport des OI qui couvre tous les aspects du programme antidopage et renferme des suggestions d'améliorations futures.

Avec le nouveau modèle de style «assistance-conseil», une équipe réduite d'OI travaille en étroite collaboration avec l'organisation responsable de la grande manifestation, le comité organisateur et toute autorité retenue pour le prélèvement d'échantillons (les ONAD, par exemple) dans le cadre de la préparation de l'événement pour assurer la planification et la mise en œuvre du programme de contrôle le plus efficace qui soit.

L'équipe-conseil s'engage dès le début de l'événement et continue de collaborer étroitement avec tous les partenaires concernés pour les aider à appliquer le programme antidopage.

Ce modèle donne lieu à un rapport beaucoup plus court, car un grand nombre des problèmes relevés au stade de la planification sont rectifiés avant l'événement. Le rapport peut être remis directement à l'organisation responsable ou publié s'il contient de l'information pertinente pour les organisateurs de manifestations futures.

Le programme des OI de l'AMA accroît la confiance des sportifs et du public à l'égard des mesures antidopage entourant les grandes

On a dit du programme antidopage des Jeux olympiques d'hiver qu'il était le plus collaboratif à ce jour, tandis que celui des Jeux paralympiques a été louangé pour sa méthode de sélection intelligente des compétiteurs pour les contrôles.

manifestations et fait en sorte que tous les responsables de la lutte contre le dopage travaillent ensemble pour concevoir des programmes efficaces et de qualité avant et pendant les manifestations.

Des missions d'OI ont été menées lors de quatre manifestations :

- XXII^e Jeux olympiques d'hiver – Sotchi, Russie (modèle «audit»)
- XI^e Jeux paralympiques d'hiver – Sotchi, Russie (modèle «audit»)
- XX^e Jeux du Commonwealth – Glasgow, Écosse (modèle «assistance-conseil»)
- 17^e Jeux d'Asie – Incheon, Corée (modèle «audit»).

Les Jeux du Commonwealth représentent la plus grande manifestation multisports à ce jour dans le cadre de laquelle l'AMA a utilisé le nouveau modèle «assistance-conseil» pour un programme d'OI. La mission combinait la planification avancée et la collaboration entre la Fédération des Jeux du Commonwealth, le Comité Organisateur de Glasgow, l'Agence antidopage du Royaume-Uni et l'AMA.

La tenue de rencontres avant et après les Jeux, une pratique qui a commencé pour les Jeux d'été de Londres 2012, a été répétée lors des Jeux de Sotchi 2014. Les rapports des OI post-Jeux ont fait l'éloge des programmes olympiques et paralympiques pour leur souci de la qualité. On a dit du programme antidopage des Jeux olympiques d'hiver qu'il était le plus collaboratif à ce jour, tandis que celui des Jeux paralympiques a été louangé pour sa méthode de sélection intelligente des compétiteurs pour les contrôles.

L'AMA a aussi amorcé la préparation de programmes pour les manifestations suivantes en 2015 :

- 1^{er} Jeux européens – Bakou, Azerbaïdjan
- 17^e Jeux panaméricains – Toronto, Canada
- 11^e Jeux panafricains – Brazzaville, République du Congo.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES (SYSTÈME ADAMS)

Le système ADAMS permet aux partenaires de partager de l'information et des activités antidopage sur une seule plateforme Web sécurisée. Il est gratuit et accessible partout dans le monde.

Les OAD l'utilisent pour gérer leurs propres programmes de contrôle du dopage en compétition et hors compétition. Elles commandent des contrôles et gèrent les résultats. Les sportifs et les représentants des équipes sélectionnées fournissent des informations sur leur localisation, pratiquement à tout moment et partout. Les Organisations responsables de grandes manifestations s'en servent en appui à leurs propres programmes antidopage.

En date de décembre 2014, plus de 250 OAD (outre les 700+ fédérations nationales) avaient adopté le système ADAMS. Parmi celles-ci, on compte des FI, des Organisations responsables de grandes manifestations, des ONAD, ainsi que les 15 ORAD et les 34 laboratoires accrédités par l'AMA. Le système de l'AMA renferme plus de 274 000 profils de sportifs et est activement utilisé par plus de 51 000 d'entre eux.

Le système ADAMS a servi lors de trois grandes manifestations multisports en 2014, soit les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et les Jeux du Commonwealth. Plusieurs organisations ont reçu une formation, notamment le Service antidopage italien du Comitato Olimpico Nazionale Italiano et l'ASADA.

La version ADAMS 4.0 lancée en décembre contient des améliorations liées au Code 2015, aux Standards révisés ainsi qu'au Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS). L'application relative aux informations sur la localisation pour les téléphones



L'application relative aux informations sur la localisation pour les téléphones intelligents Android a été lancée en février, après la sortie, en décembre 2013, de l'application pour iPhone. Plus de

8 300

sportifs ont utilisé l'application en 2014, et plus de

375 000

sessions mobiles ont été enregistrées.

intelligents Android a été lancée en février, après la sortie, en décembre 2013, de l'application pour iPhone. Plus de 8 300 sportifs ont utilisé l'application en 2014, et plus de 375 000 sessions mobiles ont été enregistrées.

En juillet, l'AMA a annoncé qu'elle prévoyait mettre au point une nouvelle version du système ADAMS, qui promet d'offrir des fonctionnalités plus intuitives et conviviales reposant sur une intelligence progressive et une plateforme d'enquête dans le but d'aider les OAD à respecter les exigences du Code 2015 et du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE). Le nouveau système comprendra aussi une interface universelle permettant de communiquer avec d'autres systèmes comme les bases de données antidopage autonomes.

RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES

La collecte de renseignements joue un rôle de plus en plus essentiel pour la planification de la répartition des contrôles, les contrôles ciblés et, le cas échéant, le déclenchement d'enquêtes sur les violations présumées des règles antidopage. Que des preuves analytiques soient présentes ou non, la collecte de renseignements et le processus d'enquête revêtent une grande importance dans la détection des nouvelles tendances en matière de substances améliorant la performance et la mise au jour des chaînes de distribution illicite.

Le rôle des enquêtes dans la lutte contre le dopage est mis en relief dans le Code révisé, de même que la nécessité pour les gouvernements et les partenaires de collaborer à toutes les enquêtes sur les violations des règles antidopage.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les OAD doivent respecter des exigences supplémentaires en vertu des dispositions du Code révisé et du SICE concernant la collecte de renseignements et les enquêtes.

L'AMA a créé de nouvelles fonctions et a organisé plusieurs activités en 2014 pour tenir compte de l'importance accrue des enquêtes et de l'utilisation de renseignements pour la protection des sportifs propres.

L'AMA a mis sur pied un réseau d'enquêteurs des OAD afin qu'ils évaluent les défis de la lutte contre le dopage, partagent des renseignements et collaborent aux enquêtes analytiques et non analytiques. Plusieurs membres de ce groupe ont une expérience de l'application des lois.

Cette instance constituée de représentants des ONAD et des FI a tenu trois réunions en 2014 aux fins susmentionnées. Ses membres ont aussi collaboré à l'ébauche de lignes directrices sur la collecte de renseignements et les enquêtes qui seront publiées en 2015, ainsi que de documents qui serviront dans le cadre d'une formation en personne sur deux jours destinée aux ONAD et aux FI au début de 2015.

Le premier Symposium sur les sciences et les enquêtes de l'AMA s'est tenu en octobre à Istanbul. Des experts de la lutte contre le dopage et du monde du sport se sont joints à des représentants d'organisations comme INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour discuter de la manière dont un meilleur partage de l'information et des activités combinées pourraient permettre d'améliorer les outils et d'élaborer de nouvelles stratégies pour combattre l'utilisation de drogues par les sportifs.

L'équipe Renseignements et enquêtes et le département Science de l'AMA ont aussi participé à un projet visant l'identification proactive et l'obtention d'échantillons de substances améliorant la performance répandues et difficiles à détecter ou encore inconnues et indétectables.

Des représentants des OAD et de la MLB (baseball) ont partagé des expériences d'enquête et revu les actuels *Protocoles de l'AMA pour la coordination des enquêtes et le partage d'informations et de preuves antidopage*.



L'AMA a créé de nouvelles fonctions et a organisé plusieurs activités en 2014 pour tenir compte de l'importance accrue des enquêtes et de l'utilisation de renseignements pour la protection des sportifs propres.

Lors de la rencontre de novembre, les participants ont relevé des changements qu'il serait utile d'apporter à ce document et ont discuté de l'avenir de la lutte contre le dopage dans le but de mettre en œuvre des programmes d'enquête et de travailler bilatéralement avec les forces de l'ordre.

Un petit groupe de travail diversifié de l'AMA a exploré puis défini les paramètres d'un réseau d'information antidopage (ADIN) qui permettrait à l'AMA et aux OAD de recueillir, de partager et de préserver de l'information sensible et non sensible, et de collaborer à cet égard, tout en restant dans les limites des contraintes légales de la protection des données. Ce réseau fait partie de plusieurs plateformes novatrices prévues dans le nouveau système ADAMS.

En décembre, l'AMA a annoncé la mise sur pied d'une commission indépendante tripartite présidée par Richard W. Pound, ancien président de l'AMA. Cette commission est chargée d'enquêter sur les graves allégations de dopage soulevées dans une série de documentaires diffusés à la télévision allemande. Elle exécute son mandat conformément aux dispositions du Code 2015 et devrait avoir terminé ses travaux d'ici la fin de 2015.

Le Code 2015 et le SICE renforcent la notion de violation des règles antidopage « non analytique », qui existait déjà dans le Code d'avant 2015.

On ne peut identifier une violation non analytique qu'au moyen de la collecte de renseignements non analytiques.

L'approche non analytique signifie aussi qu'en vertu du Code 2015 et du SICE, les OAD doivent développer des fonctions de base efficaces en matière de collecte de renseignements et d'enquêtes.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Le programme de sensibilisation de l'AMA contribue au rayonnement, renforce la compréhension et unit les sportifs et leur entourage autour du sport propre et du message « Dis NON! au dopage », lors des grandes manifestations partout dans le monde.

Ce programme a permis d'éduquer, d'inspirer et d'informer des milliers de personnes en 2014. Il a non seulement été mis en œuvre aux Jeux olympiques et paralympiques, à Sotchi (Russie), aux Jeux du Commonwealth, à Glasgow (Écosse), et aux Jeux d'Asie, à Incheon (Corée), mais aussi aux Jeux sud-américains, à Santiago (Chili), et aux Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes, à Veracruz (Mexique).

À chaque manifestation, l'AMA a présenté un quiz Franc Jeu dans 36 langues, avec l'aide d'une équipe diversifiée d'experts de la lutte contre le dopage venus en renfort au programme. On encourageait chaque expert à partager son expérience une fois de retour à la maison et à adopter le modèle de sensibilisation de l'AMA, afin de faire rayonner simplement et efficacement le message dans son pays ou sa discipline.

Le programme de sensibilisation a aussi été mis de l'avant lors des Jeux olympiques d'été de la jeunesse, à Nanjing, en Chine, et aux 2^e Jeux africains de la jeunesse, à Gaborone, au Botswana, sous la bannière Génération Franc Jeu.

Une nouvelle version du quiz Franc Jeu ciblant un public plus jeune a été utilisée lors des deux manifestations. Le quiz jeunesse est offert en 34 langues et s'adresse aux athlètes de 13 à 17 ans. Il a été incorporé au modèle de sensibilisation de l'AMA que les partenaires peuvent intégrer dans leurs activités.

Les sportifs et les officiels qui visitent les centres de sensibilisation aux quatre coins du monde démontrent leur engagement en signant le *Serment pour un sport propre* et en laissant l'empreinte de leur main.



SERMENT POUR UN SPORT PROPRE

« Tout athlète a le droit de participer à un sport propre. J'adhérerai à l'esprit du sport et respecterai mes compétiteurs, ma discipline et tous ceux qui participent aux mêmes épreuves sportives que moi. Je jouerai franc jeu et dirai NON! au dopage. »



JOURNÉE FRANC JEU

La Commission antidopage de Porto Rico a organisé la première Journée Franc Jeu de l'État. Au cours du Symposium sur l'éducation antidopage 2013 d'Amérique latine, 17 pays de la région ont affirmé leur engagement en faveur d'un sport sans dopage dans la Déclaration de Montevideo et ont convenu de célébrer la Journée Franc Jeu le 10 avril tous les ans.

SCIENCE ET MÉDICAL

Dans les domaines de la science et de la médecine, l'AMA est notamment responsable de l'accréditation des laboratoires antidopage, de la recherche, de la Liste des interdictions, du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) et des Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Des groupes d'experts chapeautés par l'AMA se penchent sur des questions scientifiques et médicales liées à l'identification et à la détection de substances dopantes et de pratiques de dopage.

Pour relever les défis en constante évolution de la protection des sportifs propres et évaluer les nouveaux développements en matière de contrôle et d'analyse antidopage, l'AMA organise aussi des rencontres et des symposiums qui rassemblent des scientifiques et des experts mondiaux dans les domaines pertinents de la science antidopage.

L'AMA a visité le laboratoire antidopage de Sochi, en janvier, en prévision de son accréditation pour les XXII^e Jeux olympiques d'hiver en Russie. L'AMA a également rendu visite à quatre laboratoires accrédités (Athènes, Lisbonne, Madrid et Varsovie), et s'est rendue deux fois au laboratoire antidopage de Rio en vue du renouvellement de son accréditation pour les Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2016.

Le laboratoire d'Ankara, en Turquie, est passé à la troisième étape de la phase probatoire de l'accréditation. Celui de Doha, au Qatar, est entré dans la phase probatoire en juin. Ce laboratoire avait agi en tant que laboratoire approuvé par l'AMA pour le module hématologique du PBA.

L'AMA s'est aussi rendue au laboratoire Labtests d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, afin de l'évaluer. S'il est approuvé, il pourrait effectuer des analyses sanguines en lien avec DFSNZ.

L'AMA organise aussi des rencontres et des symposiums qui rassemblent des scientifiques et des experts mondiaux dans les domaines pertinents de la science antidopage.



Le groupe d'experts Laboratoires a examiné la performance générale de tous les laboratoires accrédités de l'AMA et a confirmé le renouvellement de leur accréditation pour 2015. Au cours de la 11^e réunion annuelle des directeurs de laboratoires accrédités par l'AMA, qui a eu lieu à la fin-mars, on a informé les directeurs des changements apportés au SIL et des documents techniques récemment révisés.

Un amendement à la section S2.1, en septembre, a précédé la publication de la Liste des substances et méthodes interdites 2015, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

À la suite des conclusions relatives à l'affaire Veerpalu, qui ont confirmé la validité scientifique et l'efficacité de la méthode des immunoessais différentiels des isoformes pour la détection de l'hormone de croissance (hGH), l'AMA a publié en juin une nouvelle version des lignes directrices sur l'hormone de croissance afin de tenir compte des limites de décision révisées s'appliquant à cette méthode de détection. Les lignes directrices ont été étoffées pour assurer une approche harmonisée de la détection du dopage à l'aide de l'hormone de croissance.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

SCIENCE ET MÉDICAL (suite)

Le programme de recherche scientifique de l'AMA a reçu 116 demandes de subvention de recherche en provenance de 27 pays des cinq continents. Quatre thèmes de recherche prioritaires ont été proposés pour 2014 :

- Détection de substances/méthodes interdites : méthodologies en chimie analytique;
- Détection de substances/méthodes interdites : méthodologies de liaison par affinité et biochimiques;
- Détection/identification de nouvelles tendances de dopage;
- Études pharmacologiques sur des substances et méthodes dopantes.

Trente projets ont été choisis et approuvés aux fins de financement.

La collaboration avec les sociétés pharmaceutiques constitue un aspect central de la stratégie de l'AMA et vise à faciliter l'identification des substances médicinales qui intéressent les contrevenants. Elle permet de plus à l'Agence de mettre au point des méthodes de détection beaucoup plus rapidement. L'AMA a signé une entente mondiale de collaboration à long terme avec Novartis, en novembre, et une autre avec Pfizer, en décembre.

L'AMA a signé une entente mondiale de collaboration à long terme avec

NOVARTIS, en novembre, et une autre avec

PFIZER, en décembre.

L'AMA a rencontré des représentants de la Fédération européenne des industries et des associations pharmaceutiques en février et en novembre pour réfléchir à la manière de renforcer la collaboration avec l'industrie pharmaceutique. Elle a aussi siégé au panel d'experts de U.S. Pharmacopeia sur l'adultération des compléments alimentaires avec des médicaments et des substances analogues, a participé à des conférences téléphoniques et a assisté à une rencontre sur place en février.

L'interaction de l'AMA avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament s'est poursuivie en 2014. Parmi les activités, citons la tenue de séances d'information destinées aux sociétés pharmaceutiques sur les aspects pratiques de la collaboration avec l'Agence et la participation à la planification de la Deuxième Conférence internationale sur l'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage, qui a eu lieu en janvier 2015.

Le groupe de liaison Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC)-AMA a tenu une rencontre en avril pour discuter de l'harmonisation possible du champ d'application dans l'accréditation des laboratoires antidopage et de la révision du deuxième communiqué d'ILAC. En parallèle, l'AMA a donné une séance de formation aux évaluateurs européens du SIL, en avril. Une séance pour les évaluateurs africains, asiatiques et australiens a suivi en novembre. On a informé les évaluateurs des activités de l'AMA, des changements apportés au SIL (v8.0) et des nouveaux documents techniques.

En 2014, 897 AUT accordées ont été créées dans le système ADAMS, soit une augmentation de 41 pour cent par rapport à 636 en 2013. Les ONAD ont été les plus actives, avec 52 pour cent de toutes les AUT, suivies par les FI, avec 45 pour cent. L'AMA a reçu deux demandes de réexamen en 2014 et en a entrepris un de son propre chef.



Les documents liés aux informations médicales visant à éclairer les décisions des Comités AUT (CAUT) ont été mis à jour par le département Médical de l'AMA, conjointement avec les membres du Groupe d'experts AUT et en consultation avec des spécialistes du monde entier. Le Groupe d'experts AUT a rédigé les documents de soutien et a rencontré les partenaires pour expliquer les principaux changements aux règles du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT).

L'AMA a organisé le troisième Symposium pour les présidents de comités AUT en octobre dans le but d'harmoniser le processus des AUT pour s'assurer que les sportifs ayant des problèmes médicaux et devant faire usage d'une substance interdite soient traités de manière appropriée, demeurent pleinement engagés dans le sport et conservent un esprit de franc jeu.

Le module stéroïdien du PBA, qui aide à déterminer l'utilisation abusive de stéroïdes, a été instauré dans toutes les OAD en 2014 (le profil stéroïdien de l'échantillon d'urine est mis en correspondance avec un formulaire de contrôle du dopage). Le module hématologique, lancé en 2009 surtout pour les sports d'endurance, a été mis en œuvre dans 35 OAD, 18 FI et 17 ONAD; 17 782 contrôles ont été effectués.

Durant la rencontre scientifique de septembre sur le PBA, des membres du groupe d'experts Laboratoires de l'AMA ont rencontré des experts du PBA et des représentants de l'Association mondiale des scientifiques antidopage (WAAS) afin d'affiner les règles relatives aux marqueurs stéroïdiens qui peuvent déclencher des résultats atypiques et à la nécessité de faire une analyse de confirmation par spectrométrie de masse de rapport isotopique (IRMS).

PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE 116 demandes de bourse de recherche DE 27 pays sur 5 continents

LE MODULE HÉMATOLOGIQUE lancé en 2009 surtout pour les sports d'endurance a été mis en œuvre dans

35 OAD 18 FI 17 ONAD

17 782 contrôles effectués

897 AUT accordées ont été créées dans ADAMS

↑ 41 %

PAR RAPPORT À 2013

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

CONTRÔLES

L'année 2014 est la dixième année consécutive où l'AMA compile des statistiques annuelles recueillies auprès des laboratoires accrédités et la deuxième où tous les résultats de contrôles – négatifs, résultats d'analyse anormaux et résultats d'analyse atypiques – sont compilés à partir du système ADAMS et où les données peuvent être consultées par :

- laboratoire;
- substance;
- sport;
- autorité de contrôle
- sport et autorité de contrôle;
- PBA.

Le Rapport sur les données de contrôle antidopage 2014 publié sur le site Web de l'AMA, en juillet, comprend des analyses effectuées par des laboratoires accrédités par l'AMA pour les contrôles urinaires et sanguins de même que les contrôles sanguins réalisés dans le cadre du PBA, en compétition et hors compétition. Les principales statistiques du Rapport 2014 figurent dans le tableau de la page 33. Des pourcentages comparatifs avec les données de 2013 sont également fournis.

L'AMA a aussi signé un certain nombre d'ententes relatives aux contrôles avec des FI, et a mené un modeste programme dans le cadre duquel 186 athlètes ont été contrôlés (dans sept sports) et 653 échantillons ont été analysés, y compris des prélèvements sanguins pour la détection de l'hormone de croissance, d'agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA), de transfusions sanguines (HBT) et de transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine (HBOC). Une grande proportion de ces analyses ont servi aux contrôles antidopage préalables aux Jeux de Sotchi.

En vertu du nouveau programme de subvention pour les contrôles des ORAD, 14 ORAD ont obtenu des fonds pour soutenir les contrôles hors compétition. À la fin de l'année, les ORAD avaient effectué

830

contrôles au titre de ce programme

En vertu du nouveau programme de subvention pour les contrôles des ORAD, 14 ORAD ont obtenu des fonds pour soutenir les contrôles hors compétition. À la fin de l'année, les ORAD avaient effectué 830 contrôles au titre de ce programme.

En octobre, l'AMA a publié le DTASS, qui a été élaboré à la suite de consultations exhaustives avec les FI, les ONAD et les laboratoires. L'AMA a constitué un groupe d'experts représentant divers partenaires pour collaborer à la rédaction du DTASS, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Selon le DTASS, un niveau minimal obligatoire d'analyse (déterminé en pourcentage) doit être respecté dans certains sports et certaines disciplines pour un ensemble précis de substances interdites qui ne sont pas incluses dans l'analyse d'urine standard fournie par les laboratoires accrédités par l'AMA.

Les substances interdites visées par le DTASS sont les agents stimulants de l'érythropoïèse, l'hormone de croissance et les facteurs de libération de l'hormone de croissance.

Toute OAD qui prévoit effectuer des contrôles dans des sports ou des disciplines sportives énumérées dans le DTASS doit tenir compte du niveau minimal d'analyse requis pour ces substances interdites dans son plan de répartition des contrôles. La conformité des OAD est surveillée au moyen du système ADAMS, auquel plusieurs améliorations ont été apportées en fonction de cette exigence.

Comme complément aux exigences du SICE, de nouvelles lignes directrices sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de contrôle efficaces ont été rédigées en consultation avec un groupe d'experts provenant d'ONAD et de FI.

Données de contrôles antidopage 2014

Urine/sang	2014	2013	% vs 2013
Urine	269 751	261 334	3,22 %
Sang	14 598	8 544	70,86 %
PBA*	22 843	23 877	-4,33 %
Total*	307 192	293 755	4,57 %

* Inclut des échantillons analysés par des laboratoires approuvés par l'AMA exclusivement pour effectuer des analyses sanguines en lien avec le PBA.

Contrôles

en compétition/ hors compétition	2014	2013	% vs 2013
En compétition	148 204	140 305	5,63 %
Hors compétition	158 988	153 450	3,61 %
Total*	307 192	293 755	4,57 %

* Inclut des échantillons analysés par des laboratoires approuvés par l'AMA exclusivement pour effectuer des analyses sanguines en lien avec le PBA.

Analyses spécifiques

	2014	2013	% vs 2013
ESA (EPO)	30 442	25 623	18,81 %
hGH	5 718	2 798	104,36 %
HBT	1 129	786	43,64 %
HBOC	2 120	1 181	79,51 %
IRMS	5 001	6 085	-17,81 %

Résultats

	2014	2013	% vs 2013
Résultats d'analyse anormaux	3 153	3 529	-10,65 %
Résultats d'analyse atypiques	713	2 433	-70,69 %

Dans le cadre des exigences du SIL, tous les laboratoires accrédités par l'AMA doivent rendre leurs services de laboratoire et leurs prix accessibles aux OAD. L'AMA a consulté les laboratoires pour établir un modèle de tarification intégré au système ADAMS et donc accessible à toutes les OAD qui utilisent ce système. Ce modèle est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le département Standards et harmonisation a aidé les OAD en ce qui a trait à divers éléments liés à la mise en œuvre de leur programme de contrôle. Après la période d'essai, on prévoit d'autres consultations et commentaires de la part de toutes les OAD.



REVUE FINANCIÈRE 2014

En 2014, l'AMA a reçu le même niveau de contributions qu'en 2013, avec un taux de recouvrement de 98,89 pour cent de la part des autorités publiques en date du 31 décembre 2014. De plus, elle a obtenu la subvention annuelle de 1,6 million de dollars¹ du Gouvernement du Canada pour le siège de l'Agence à Montréal. Elle a aussi reçu un financement supplémentaire totalisant 631 952 \$ d'autres pays et organisations. L'AMA est reconnaissante pour le soutien financier que ses partenaires lui offrent.

Les états financiers présentent un excédent de dépenses de 1 136 225 \$ par rapport aux revenus, soit 28 pour cent de plus que le déficit budgété. Ce résultat découle principalement de l'incidence du taux de change. La conversion des liquidités a entraîné une perte de change de 951 945 \$. Celle-ci est considérée comme un élément sans effet sur la trésorerie. Elle n'influe donc pas sur les flux de trésorerie de l'AMA. Sans cette perte de change, l'excédent de dépenses aurait été inférieur au déficit budgété.

Les dépenses en immobilisations encourues en 2014 ont été de 1,685 million de dollars. Les investissements ont porté sur la conception et le déploiement du nouveau site Web, l'acquisition d'un nouveau système d'exploitation financière et l'achat d'équipement informatique. L'AMA entreprendra le développement du nouveau système ADAMS en 2015. En conséquence, ce système demeure une priorité, tout comme les améliorations apportées à son application mobile (localisation), le Passeport biologique de l'Athlète et les changements au Code. Tous ces éléments font partie des dépenses en immobilisations.

Les dépenses en immobilisations encourues en 2014 ont été de 1,685 million de dollars. Les investissements ont porté sur la conception et le déploiement du nouveau site Web, l'acquisition d'un nouveau système d'exploitation financière et l'achat d'équipement informatique.

Les revenus d'investissements ont continué à diminuer en 2014. La baisse de 18 pour cent par rapport aux sommes budgétées est attribuable à la faiblesse prolongée des taux d'intérêt sur le marché. La politique d'investissements prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a également contribué au faible revenu des placements.

L'AMA était présente aux Jeux olympiques et paralympiques de Sotchi, en Russie. Ses programmes ont été couronnés de succès et les coûts ont été inférieurs au budget.

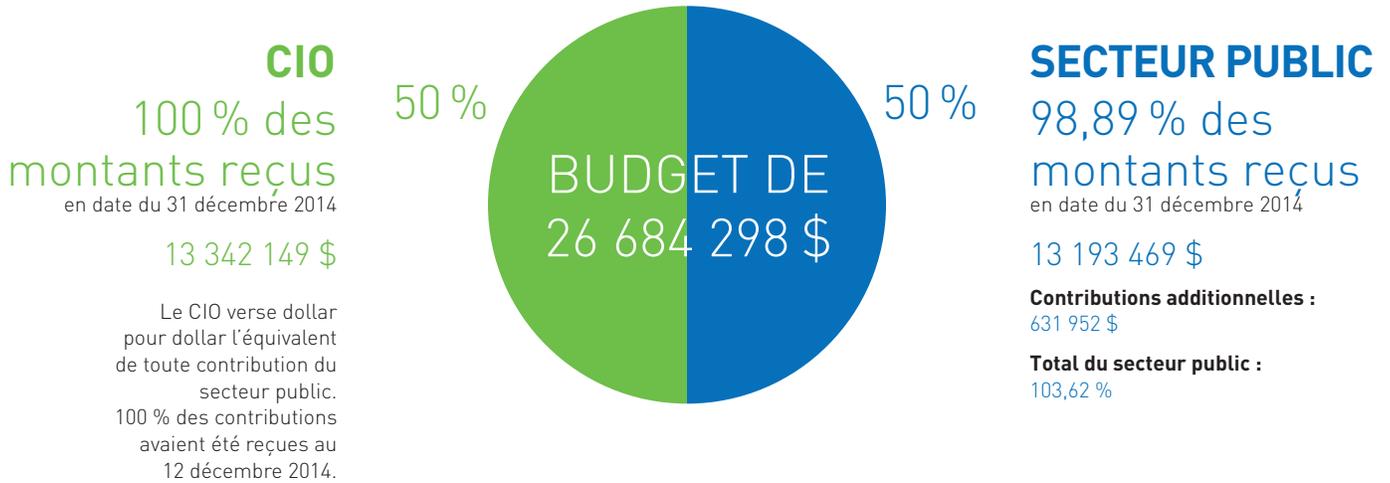
Les frais liés aux litiges ont dépassé de 4 pour cent les niveaux budgétés en 2014. La Commission indépendante, qui a été formée pour enquêter sur les allégations de dopage faites par la télévision allemande ARD, a contribué à ce dépassement et son incidence devrait se faire ressentir encore davantage en 2015.

Les frais informatiques de l'AMA ont été légèrement supérieurs au budget, en raison du renouvellement de licences et de la modernisation de l'équipement et des accessoires informatiques.

La situation financière générale de l'Agence demeure stable. Toutefois, compte tenu de la déplétion des fonds non attribués, il est devenu impératif d'accroître le financement et de chercher des solutions pour diminuer les dépenses sans nuire aux activités fondamentales de l'Agence.

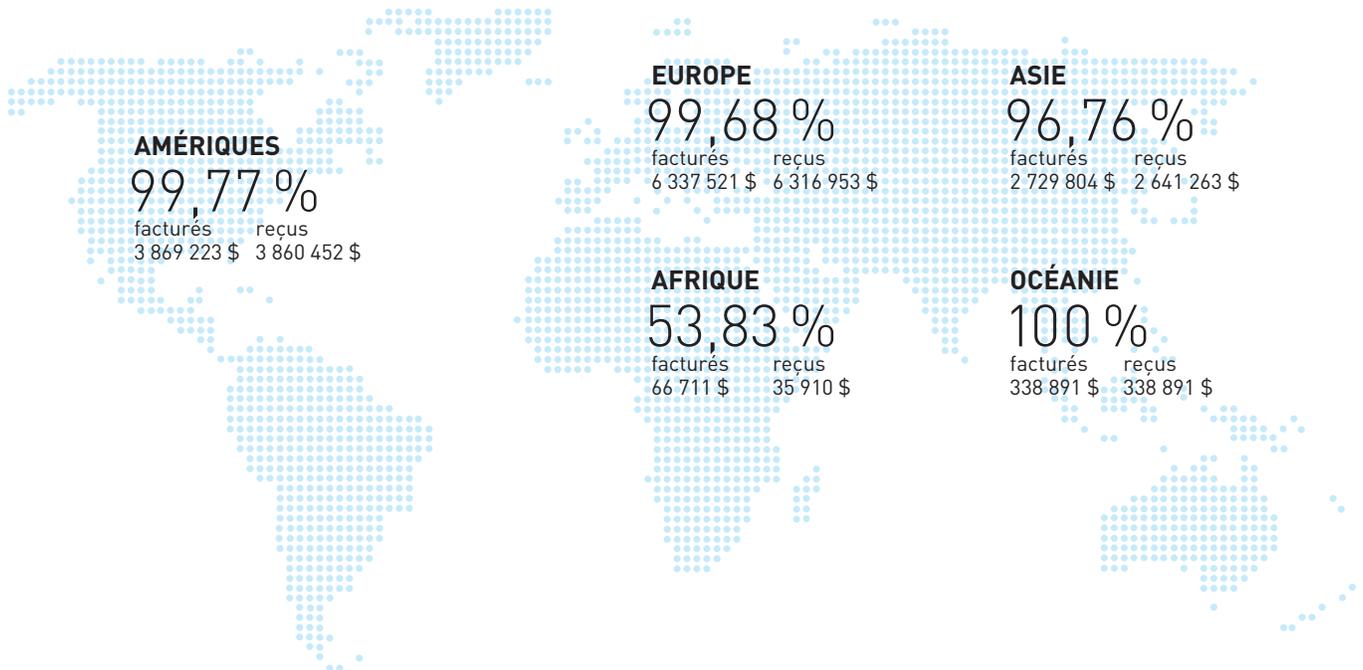
Le budget 2015 s'attaque à cette question en augmentant légèrement les revenus émanant des contributions et en réduisant considérablement les bourses de recherche et les frais de déplacement, tout en limitant la déplétion des réserves à 500 000 \$. Encore une fois, les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA prendront en charge leurs frais de transport aérien en vue de la participation aux réunions de l'Agence en 2015. Pour ce qui est des fonds supplémentaires, un fonds de recherche spécial a été établi, en plus des fonds de recherche budgétés annuellement, ce qui générera un apport additionnel d'environ 12 millions de dollars en 2015-2016, grâce aux contributions équivalentes du CIO.

CONTRIBUTIONS EN 2014



CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC PAR RÉGION

Montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2014 pour l'exercice budgétaire 2014



ÉTATS FINANCIERS



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Pierre-Alain Dévaud

EXPERT-RÉVISEUR
RÉVISEUR RESPONSABLE



Guillaume Rémy

Lausanne, le 13 mai 2015

Annexe :

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
ACTIFS					
Actifs circulants					
Liquidités	4	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416
Placements disponibles à la vente	5b	3 869 052	2 409 911	3 828 040	2 145 958
Débiteurs	6	405 224	711 557	400 929	633 621
Autres actifs circulants	7	2 405 408	2 563 138	2 379 911	2 282 403
		23 200 326	20 007 815	22 954 403	17 816 398
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	6 072 141	9 223 219	6 007 776	8 213 018
Immobilisations corporelles	8	585 745	774 524	579 536	689 692
Immobilisations incorporelles	9	4 242 490	4 558 411	4 197 520	4 059 138
		10 900 376	14 556 154	10 784 832	12 961 848
Total des actifs		34 100 702	34 563 969	33 739 235	30 778 246
PASSIFS ET FONDS PROPRES					
Engagements à court terme					
Créanciers		1 066 030	1 670 875	1 054 730	1 487 868
Charges à payer	10	2 204 651	2 450 840	2 181 283	2 182 404
Contributions reçues d'avance		3 249 828	1 635 902	3 215 380	1 456 725
Total des passifs		6 520 509	5 757 617	6 451 393	5 126 997
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 006 500	4 006 500	5 000 000	5 000 000
Différences de conversion cumulées		–	–	(8 119 954)	(10 469 111)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 484 100	1 335 708
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 374 560	2 137 133
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		135 856	225 790	134 416	201 060
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		19 537 837	20 674 062	26 414 720	27 446 459
Total des fonds propres		27 580 193	28 806 352	27 287 842	25 651 249
Total des passifs et des fonds propres		34 100 702	34 563 969	33 739 235	30 778 246

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	26 685 297	26 397 315	24 231 362	24 523 326
Subventions	14	2 228 122	2 420 651	2 023 228	2 248 805
Autres revenus	15	408 817	362 473	371 223	336 740
Total des revenus		29 322 236	29 180 439	26 625 813	27 108 871
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	11 110 051	10 379 981	10 088 389	9 643 089
Frais de voyage et de logement		3 538 274	3 769 747	3 212 900	3 502 127
Information et communication		255 124	174 551	231 663	162 159
Frais de tests		727 939	689 700	660 999	640 737
Frais d'accréditation		294 468	290 225	267 389	269 621
Subventions de projets de recherche	17	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Autres subventions		386 319	383 786	350 794	356 540
Éducation		20 749	76 271	18 841	70 856
Frais de consultants sur les projets		2 080 056	2 715 170	1 888 778	2 522 416
Loyers		842 065	846 782	764 630	795 003
Frais administratifs		2 474 181	2 183 108	2 246 660	2 019 790
Frais informatiques		1 679 837	1 659 478	1 525 363	1 541 668
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 189 893	1 734 427	1 988 514	1 611 297
Total des dépenses opérationnelles		29 724 041	29 398 023	26 990 669	27 311 007
Excédent des dépenses sur les revenus avant produits financiers		(401 805)	(217 584)	(364 856)	(202 136)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		314 081	384 538	285 199	357 239
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		(9 511)	(33 501)	(8 636)	(31 123)
Frais bancaires		(87 045)	(90 026)	(79 040)	(83 638)
Pertes de change nettes		(951 945)	(194 860)	(864 406)	(181 025)
		(734 420)	66 151	(666 883)	61 453
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice		(1 136 225)	(151 433)	(1 031 739)	(140 683)

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(1 136 225)	(151 433)	(1 031 739)	(140 683)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 189 893	1 734 427	1 988 514	1 611 297
Intérêts	(314 081)	(384 538)	(285 199)	(357 239)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	9 511	33 501	8 636	31 123
Variation des				
Débiteurs	306 333	(329 257)	278 163	(305 882)
Autres actifs circulants	127 306	750 543	115 599	697 258
Créanciers	(316 279)	293 090	(287 194)	272 283
Charges à payer	(246 189)	(126 187)	(223 549)	(117 229)
Contributions reçues d'avance	1 613 926	(956 608)	1 465 512	(888 697)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	2 234 195	863 538	2 028 743	802 231
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(159 368)	(383 837)	(144 713)	(356 589)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 814 391)	(2 452 999)	(1 647 543)	(2 278 856)
Intérêts reçus	311 004	412 293	282 405	383 024
Acquisition de placements disponibles à la vente	(1 950 000)	(4 360 472)	(1 770 681)	(4 050 917)
Produits à la cession de placements disponibles à la vente	3 575 993	3 968 525	3 247 151	3 686 795
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(36 762)	(2 816 490)	(33 381)	(2 616 543)
Augmentation (diminution) des liquidités	2 197 433	(1 952 952)	1 995 362	(1 814 312)
Effets des modifications de cours de change	–	–	1 595 745	(306 055)
Liquidités au début de l'exercice	14 323 209	16 276 161	12 754 416	14 874 783
Liquidités à la fin de l'exercice	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2012	4 006 500	1 500 000	2 400 000	349 525	20 825 495	29 081 520
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(151 433)	(151 433)
Élément qui sera reclassifié au résultat net						
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(123 735)	-	(123 735)
Résultat global de l'exercice						(275 168)
Solde au 31 décembre 2013	4 006 500	1 500 000	2 400 000	225 790	20 674 062	28 806 352
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 136 225)	(1 136 225)
Élément qui sera reclassifié au résultat net						
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(89 934)	-	(89 934)
Résultat global de l'exercice						(1 226 159)
Solde au 31 décembre 2014	4 006 500	1 500 000	2 400 000	135 856	19 537 837	27 580 193

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014 (suite)

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2012	5 000 000	(9 893 183)	1 370 850	2 193 360	319 432	27 587 142	26 577 601
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(140 683)	(140 683)
Élément qui sera reclassifié au résultat net							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(118 372)	-	(118 372)
Élément qui ne sera pas reclassifié au résultat net							
Mouvement de change	-	(575 928)	(35 142)	(56 227)	-	-	(667 297)
Résultat global de l'exercice							(926 352)
Solde au 31 décembre 2013	5 000 000	(10 469 111)	1 335 708	2 137 133	201 060	27 446 459	25 651 249
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 031 739)	(1 031 739)
Élément qui sera reclassifié au résultat net							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(66 644)	-	(66 644)
Élément qui ne sera pas reclassifié au résultat net							
Mouvement de change	-	2 349 157	148 392	237 427	-	-	2 734 976
Résultat global de l'exercice							1 636 593
Solde au 31 décembre 2014	5 000 000	(8 119 954)	1 484 100	2 374 560	134 416	26 414 720	27 287 842

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

1 ACTIVITÉS

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Le Comité International Olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

2 BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 13 mai 2015 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir

certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la majeure partie des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou soit qu'ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans

l'état des activités comme Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, dans la catégorie Produits financiers.

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur en utilisation (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste

valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

j) Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité International Olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées. Les versements reçus à l'avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme Contributions reçues d'avance, au bilan.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

k) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

l) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

m) Changements dans les méthodes comptables et annexes

Les normes suivantes ont été adoptées par l'AMA pour la première fois pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014.

- IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, exige la communication d'informations sur les règlements bruts et nets des instruments financiers admissibles à la compensation dans le bilan et des instruments assujettis à des accords généraux de compensation. Parallèlement aux modifications apportées à IFRS 7, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier les exigences en vigueur relatives à la compensation des instruments financiers dans le bilan. Les modifications apportées à IAS 32 étaient en vigueur le 1^{er} janvier 2014. La norme et la modification n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'AMA.
- IFRIC 21, Droits ou taxes, est une interprétation de l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, qui est spécifique aux droits et aux taxes. Elle clarifie le moment de la comptabilisation d'un passif pour les sorties de ressources qui sont imposées par les gouvernements. Cette interprétation exclut la comptabilisation des taxes sur les revenus annuels et les pénalités. IFRIC 21 établit qu'un passif pour un droit aux taxes est reconnu selon l'activité qui rend le paiement exigible. L'AMA a évalué cette interprétation et il n'y a pas eu d'incidence sur les états financiers.

Les autres normes, modifications et interprétations qui sont en vigueur à partir des exercices financiers ouverts à partir du 1^{er} janvier ne sont pas importants pour l'Agence.

Nouvelles normes, modifications et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de normes et d'interprétations de normes sont applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2014 et n'ont pas été adoptées dans la préparation de ces états financiers. Aucune incidence importante n'est attendue sur les états financiers de l'AMA, excepté ce qui suit :

- IFRS 9, Instruments financiers, décrit la classification, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale de l'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Ceci remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement deux catégories : le coût amorti et la juste valeur en résultats. La base de classification dépend du modèle d'affaires de la société et des caractéristiques des trésoreries contractuelles des actifs financiers. Lorsque les investissements des instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur au résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur l'investissement, mais les autres gains et pertes (y compris les dépréciations) associés à ces instruments restent dans le cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation d'IAS 39. Pour les passifs financiers, la nouvelle norme correspond aux exigences actuelles d'IAS 39, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur pour lesquels les changements de crédit sont enregistrés dans le résultat global. IFRS 9 assouplit également les orientations sur la comptabilité de couverture. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, définit les exigences pour comptabiliser le revenu et introduit un cadre global avec un principe général selon lequel l'entité comptabilise les revenus à un montant qui reflète la considération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services lorsqu'il y a transfert de biens et de services promis. La norme remplace IAS 18, Produits des activités ordinaires

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

ainsi que IAS 11, Contrat de constructions et interprétations reliées. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'adoption anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou interprétations qui ne sont pas encore appliquées qui pourrait avoir une incidence importante sur l'AMA.

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

i) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US alors que ses dépenses opérationnelles sont

essentiellement en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2014, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2014, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 390 457 CHF (394 640 USD) supérieur (280 747 CHF (315 279 USD) supérieur au 31 décembre 2013), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2014, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 16 706 CHF (16 885 USD) supérieur (19 319 CHF (21 695 USD) supérieur au 31 décembre 2013), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2014, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands et en yens japonais et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle dans le bilan.

	2014				
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	8 414 442	874 382	1 258 101	859 294	2 766 341
Placements disponibles à la vente	306 285	–	508 160	–	–
Débiteurs	372 534	3 811	4 972	93 990	276 848
Créanciers et charges à payer	1 461 040	285 443	34 713	71 972	179 538

	2013				
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	5 365 888	723 886	915 310	1 887 676	12 563 003
Placements disponibles à la vente	818 419	–	808 867	–	–
Débiteurs	423 589	143 662	2 611	7 758	–
Créanciers et charges à payer	1 734 176	239 295	48 567	168 546	218 087

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

ii) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2014, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2014, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 51 972 CHF (52 529 USD) supérieurs (44 014 CHF (48 161 USD) supérieurs au 31 décembre 2013), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

iii) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2014		2013		
		Solde		Solde		
		USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS	A	10 015 282	9 909 120	A	6 447 524	5 741 339
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	3 635 635	3 597 097	AA-	3 149 352	2 804 410
Banque Scotia	AA-	2 818 032	2 788 161	AA-	4 676 611	4 164 391
		16 468 949	16 294 378		14 273 487	12 710 140

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

v) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des liquidités, des débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2014, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

4 LIQUIDITÉS

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Liquidités en espèces	10 920 127	9 152 829	10 804 374	8 150 338
Dépôts bancaires	5 600 515	5 170 380	5 541 149	4 604 078
	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2014	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	16 520 642	16 345 523	-	-	16 520 642	16 345 523
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	3 869 052	3 828 040	3 869 052	3 828 040
Débiteurs (note 6)	405 224	400 929	-	-	405 224	400 929
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 072 141	6 007 776	6 072 141	6 007 776
Total	16 925 866	16 746 452	9 941 193	9 835 816	26 867 059	26 582 268

Au 31 décembre 2013	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	14 323 209	12 754 416	-	-	14 323 209	12 754 416
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	2 409 911	2 145 958	2 409 911	2 145 958
Débiteurs (note 6)	711 557	633 621	-	-	711 557	633 621
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	9 223 219	8 213 018	9 223 219	8 213 018
Total	15 034 766	13 388 037	11 633 130	10 358 976	26 667 896	23 747 013

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

b) Placements disponibles à la vente

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Obligations en dollars US	8 557 662	9 251 395	8 466 951	8 238 108
Produits structurés en dollars US	501 945	502 630	496 624	447 578
Obligations en euros	618 011	1 113 441	611 460	991 488
Obligations en dollars canadiens	263 575	765 664	260 781	681 802
	9 941 193	11 633 130	9 835 816	10 358 976

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,90 % à 4,63 % et viennent à échéance de janvier 2015 à septembre 2019. Les produits structurés en dollars US sont à capital garanti et viendront à échéance le 2 juillet 2015. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 8 181 824 CHF (8 269 481 USD) (7 760 214 CHF

(8 714 720 USD) au 31 décembre 2013), des obligations d'institutions bancaires de 1 256 360 CHF (1 269 820 USD) (1 955 918 CHF (2 196 496 USD) au 31 décembre 2013) et des obligations gouvernementales de 397 632 CHF (401 892 USD) (642 844 CHF (721 914 USD) au 31 décembre 2013).

6 DÉBITEURS

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Débiteurs, TVQ	309 083	399 154	305 808	355 434
Autres débiteurs	72 143	287 445	71 378	255 962
Impôts anticipés à recouvrer	1 398	2 358	1 383	2 100
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 600	22 360	20 125
	405 224	711 557	400 929	633 621

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 22 365 CHF (22 600 USD) (20 125 CHF (22 600 USD) en 2013).

7 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Charges payées d'avance	975 875	1 458 027	965 531	1 298 332
Intérêts courus	77 235	107 659	76 416	95 868
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	–	50 375	–	44 857
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	30 000	12 361	29 682	11 007
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2011	–	96 929	–	86 312
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	155 093	689 636	153 449	614 102
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	642 446	85 273	635 636	75 933
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	388 976	–	384 853	–
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	816	–	807	–
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2011	–	3 863	–	3 440
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2012	11 212	15 381	11 093	13 697
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2013	17 377	43 634	17 194	38 855
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2014	106 378	–	105 250	–
	2 405 408	2 563 138	2 379 911	2 282 403

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2013								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	239 327	218 722	88 086	80 501	347 079	317 195	674 492	616 418
Acquisitions	343 015	318 664	21 128	19 628	32 857	30 524	397 000	368 816
Amortissements	(159 404)	(148 088)	(35 696)	(33 162)	(101 868)	(94 636)	(296 968)	(275 886)
Différences de change	-	(12 684)	-	(1 501)	-	(5 471)	-	(19 656)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Au 31 décembre 2013								
Coût	737 896	685 512	1 201 856	1 116 534	595 737	553 445	2 535 489	2 355 491
Amortissements cumulés	(314 958)	(292 599)	(1 128 338)	(1 048 235)	(317 669)	(295 117)	(1 760 965)	(1 635 951)
Différences de change	-	(16 299)	-	(2 833)	-	(10 716)	-	(29 848)
Valeur comptable nette	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Exercice arrêté le 31 décembre 2014								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Acquisitions	156 023	141 675	20 523	18 636	-	-	176 546	160 311
Amortissements	(218 116)	(198 058)	(41 752)	(37 913)	(105 457)	(95 759)	(365 325)	(331 730)
Différences de change	-	36 789	-	5 545	-	18 929	-	61 263
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Au 31 décembre 2014								
Coût	817 843	827 187	1 222 378	1 135 170	522 441	553 445	2 562 662	2 515 802
Amortissements cumulés	(456 998)	(490 657)	(1 170 089)	(1 086 148)	(349 830)	(390 876)	(1 976 917)	(1 967 681)
Différences de change	-	20 490	-	2 712	-	8 213	-	31 415
Valeur comptable nette	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536

Au 31 décembre 2014, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives était de 30 342 USD [13 164 USD au 31 décembre 2013].

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2013		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 197 823	2 922 490
Acquisitions	2 798 047	2 599 409
Amortissements	(1 437 459)	(1 335 411)
Différences de change	–	(127 350)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 558 411	4 059 138
Au 31 décembre 2013		
Coût	11 661 379	10 833 518
Amortissements cumulés	(7 102 968)	(6 598 716)
Différences de change	–	(175 664)
Valeur comptable nette	4 558 411	4 059 138
Exercice arrêté le 31 décembre 2014		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 558 411	4 059 138
Acquisitions	1 508 647	1 369 914
Amortissements	(1 824 568)	(1 656 784)
Différences de change	–	425 252
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 242 490	4 197 520
Au 31 décembre 2014		
Coût	12 940 470	12 203 432
Amortissements cumulés	(8 697 980)	(8 255 500)
Différences de change	–	249 588
Valeur comptable nette	4 242 490	4 197 520

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2014, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles était de 134 358 USD (440 102 USD au 31 décembre 2013).

Il y a un montant de 312 569 USD (276 387 USD) inclus dans les logiciels qui n'est pas amorti en raison du fait que ces actifs sont en construction.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

10 CHARGES À PAYER

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Passifs transitoires	771 938	912 239	763 755	812 323
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	20 000	19 788	17 809
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	2 469	21 346	2 443	19 008
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	78 250	84 250	77 421	75 023
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	101 601	120 401	100 524	107 213
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	79 494	173 995	78 651	154 937
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	184 827	347 491	182 868	309 431
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	477 236	642 675	472 177	572 284
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	338 372	81 217	334 785	72 323
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	106 020		104 896	
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	–	3 429	–	3 053
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	6 767	6 695	6 026
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	15 000	20 219	14 841	18 004
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	8 998	16 811	8 905	14 970
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	13 679	–	13 534	–
	2 204 651	2 450 840	2 181 283	2 182 404

11 CAPITAL DE FONDATION

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12 RÉSERVES

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

13 CONTRIBUTIONS ANNUELLES

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	–	2 142	–	1 990
2002 Comité International Olympique	–	2 142	–	1 990
2003 Autorités publiques et gouvernements	–	2 484	–	2 308
2003 Comité International Olympique	–	2 484	–	2 308
2005 Autorités publiques et gouvernements	18	3 913	16	3 635
2005 Comité International Olympique	–	3 913	–	3 635
2006 Autorités publiques et gouvernements	–	4 030	–	3 744
2006 Comité International Olympique	–	4 030	–	3 744
2007 Autorités publiques et gouvernements	–	4 150	–	3 855
2007 Comité International Olympique	–	4 150	–	3 855
2008 Autorités publiques et gouvernements	–	4 316	–	4 010
2009 Autorités publiques et gouvernements	8 411	4 489	7 638	4 170
2010 Autorités publiques et gouvernements	788	4 668	716	4 337
2011 Autorités publiques et gouvernements	1 041	22 608	945	21 003
2012 Autorités publiques et gouvernements	2 991	55 430	2 716	51 495
2013 Autorités publiques et gouvernements	136 479	13 062 317	123 929	12 135 001
2013 Comité International Olympique	–	13 210 049	–	12 272 246
2014 Autorités publiques et gouvernements	13 193 420	–	11 980 175	–
2014 Comité International Olympique	13 342 149	–	12 115 227	–
	26 685 297	26 397 315	24 231 362	24 523 326

14 SUBVENTIONS

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Montréal International	1 596 170	1 710 835	1 449 390	1 589 380
Gouvernement de l'Australie	61 152	137 000	55 529	127 274
Gouvernement du Japon	132 348	153 281	120 177	142 399
Gouvernement de l'Uruguay	7 000	5 000	6 356	4 645
Gouvernement de la Russie	408 957	393 075	371 350	365 170
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	22 495	21 460	20 426	19 937
	2 228 122	2 420 651	2 023 228	2 248 805

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (2002 à 2011), et exempté l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 à 2021) du gouver-

nement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 AUTRES REVENUS

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	297 758	290 801	270 377	270 156
Surveillance du Code mondial antidopage	46 805	22 905	42 501	21 279
Incitatifs locatifs	64 254	48 767	58 345	45 305
	408 817	362 473	371 223	336 740

16 SALAIRES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Salaires	6 321 579	5 878 335	5 740 257	5 461 023
Charges sociales et autres avantages salariaux	4 585 639	4 342 344	4 163 951	4 034 074
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	106 189	99 665	96 424	92 589
Personnel temporaire	96 644	59 637	87 757	55 403
	11 110 051	10 379 981	10 088 389	9 643 089

Le nombre de personnes employées était de 75 au 31 décembre 2014 (70 au 31 décembre 2013).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement

effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste Salaires et autres charges de personnel, à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En

raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

17 SUBVENTIONS DE PROJETS DE RECHERCHE

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	4 022 367	4 238 067	3 652 477	3 937 200
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	193 997	288 642	176 157	268 150
Remboursements reçus en raison d'annulations de projets	(91 279)	(31 912)	(82 885)	(29 646)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Paiements d'avance (mouvement)	354 848	(881 383)	322 217	(818 812)
Charges à payer (mouvement)	105 892	(143 932)	96 154	(133 714)
Total des subventions de projets de recherche payées	4 585 825	3 469 482	4 164 120	3 223 178

18 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence.

Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste Frais de voyage et de logement, à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Salaires	2 597 294	2 173 402	2 358 451	2 019 109
Avantages sociaux et charges sociales	1 152 055	965 822	1 046 114	897 257
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	48 265	44 465	43 827	41 308
	3 797 614	3 183 689	3 448 392	2 957 674

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a eu 12 directeurs au cours de 2014, et il y avait 11 directeurs au 31 décembre 2014 (10 directeurs au 31 décembre 2013).

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

19 ENGAGEMENTS

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	480 450	490 227	475 357	436 533
Plus de un an et moins de cinq ans	1 750 542	1 939 094	1 731 986	1 726 709
Plus de cinq ans	860 501	1 401 945	851 380	1 248 393
	3 091 493	3 831 266	3 058 723	3 411 635

Les obligations ci-dessus concernent

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021

Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017

Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2015

Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

b) Engagements pour des éléments hors location

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	2 127 804	1 263 367	2 105 249	1 124 993
Plus de un an et moins de cinq ans	1 238 989	994 878	1 225 856	885 911
Plus de cinq ans	–	2 310	–	2 057
	3 366 793	2 260 555	3 331 105	2 012 961

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2013 à 2015, et à plusieurs autres contrats.

c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	4 739 218	4 482 100	4 303 407	3 991 185
Plus de un an et moins de cinq ans	478 241	443 530	434 263	394 951
	5 217 459	4 925 630	4 737 670	4 386 136

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

20 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

À la fin de 2014, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 639 735 CHF (2 668 017 USD) (3 630 505 CHF (4 078 302 USD) à la fin de 2013). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations

suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quarante pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice de 2015.

SIÈGE SOCIAL

800, Place Victoria (Bureau 1700)
P.O. Box 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

AFRIQUE

Protea Assurance Building
8^e étage, Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

ASIE/OCÉANIE

c/o Institut japonais des Sciences du Sport
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo
115-0056 Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

EUROPE

Agence mondiale antidopage (AMA)
Av. de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo
Tower II
Suite 712 – 7^e étage
Calle Luis A de Herrera 1248
Montevideo, Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207

-  wada-ama.org
-  facebook.com/wada.ama
-  flickr.com/photos/worldantidopingagency
-  twitter.com/wada_ama
-  youtube.com/user/wadamovies
-  info@wada-ama.org